



Intégration régionale, développement durable. Quelle économie politique ?

Catherine Figuière-Rocca

► **To cite this version:**

Catherine Figuière-Rocca. Intégration régionale, développement durable. Quelle économie politique ?. Economies et finances. Université Pierre Mendès-France - Grenoble II, 2009. tel-00464295

HAL Id: tel-00464295

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00464295>

Submitted on 16 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Pierre Mendès France de Grenoble

UFR Economie, Stratégies, Entreprise
Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale
LEPII UMR CNRS 5252

Intégration régionale, développement durable :
quelle économie politique ?

Mémoire d'Habilitation à Diriger les Recherches
en Sciences Economiques (05)

Septembre 2009

Catherine FIGUIERE-ROCCA

Maître de Conférences en Sciences Economiques

Membres du jury

Hakim BEN HAMMOUDA¹, Directeur de l'Institut de Formation et de la Division de la Coopération Technique de l'OMC, HDR en économie, Suffragant.

Patrick CRIQUI, Directeur de recherche au CNRS, directeur du LEPII, *Président*.

Jacques JAUSSAUD, Professeur de gestion et HDR en économie, Université de Pau sur Adour, *Rapporteur*.

René SANDRETTO, Professeur d'économie, Université de Lyon II, *Rapporteur*.

Bertrand ZUNDEAU, Maître de Conférences et HDR en économie, Université de Lille 1 *Rapporteur*.

¹ Ancien Directeur de la Division du commerce et de *L'intégration régionale* de la Commission Economique pour l'Afrique de l'ONU.

Sommaire

Introduction

Partie 1/ Les problématiques développées

- Structures productives japonaises et Groupes Multisectoriels (GMS)
- L'intégration économique régionale en Asie Orientale
- L'économie politique du développement durable

Partie 2/ Les problématiques à développer

- Un projet de recherche en économie politique : quelques précisions
- Le développement *véritablement* durable : pistes et projets de recherche
- Japon et durabilité en Asie Orientale : éléments pour un programme de recherche

Introduction

Cette HDR est une étape décisive dans un travail de recherche marqué par un engagement continu depuis la thèse soutenue en 1993². Colloques et publications se sont toujours enchaînés au rythme de participations à des projets scientifiques qui ont enrichi les problématiques développées. C'est un souci à la fois de cohérence et de renouvellement qui a guidé l'orientation des recherches.

Suite à l'obtention de mon doctorat et durant mes fonctions d'ATER et d'ingénieure d'études, j'étais chercheur associé à l'Institut d'Asie Orientale, rattaché alors à l'Université Lyon 2. J'ai rejoint l'IrepD (Grenoble II) au moment de mon recrutement comme enseignante-chercheure en 1998.

Lorsque l'IrepD et l'IEPE ont formé une unité CNRS unique au début des années 2000 [le LEPII (Laboratoire d'Economie de la Production et de l'Intégration Internationale), UMR CNRS UPMF (5252)], j'ai pris la responsabilité d'une équipe Asie (créée au début des années 1990 par P. Judet et J.R. Chaponnière).

Mes travaux s'inscrivent aujourd'hui dans les thématiques principales du LEPII : le développement durable et l'intégration régionale, constituent en effet deux des trois axes prioritaires du laboratoire que dirige P. Criqui.

Mes enseignements se concentrant au fil du temps au niveau Master, je me suis impliquée de plus en plus activement -depuis neuf ans- dans des co-encadrements de thèses (cf. CV en annexe 1). Cette expérience accumulée me paraît aujourd'hui essentielle comme apprentissage préalable sur lequel s'appuyer pour envisager d'encadrer des travaux en toute autonomie. C'est la nécessité de valider ce cheminement qui me conduit à présenter cette HDR.

² En fait depuis le DEA commencé en 1987, puisque le mémoire soutenu portait déjà sur l'économie japonaise et son secteur exportateur...

Ma présentation consistera en une synthèse des travaux réalisés (Partie 1) et en une tentative de formulation des pistes que suivront les recherches dans les années qui viennent (Partie 2). Si au sein de l'Université Pierre Mendès France, différentes démarches peuvent être identifiées en matière d'HDR, celle qui est retenue ici correspond assez fidèlement au cahier des charges proposé par le Conseil Scientifique.

Partie 1 Les problématiques développées

Avant donc que d'écrire, apprenez à penser.

*Hâtez-vous lentement, et sans perdre courage,
Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage,
Polissez-le sans cesse, et le repolissez,
Ajoutez quelquefois, et souvent effacez.*

*Ce que l'on conçoit bien s'énonce clairement,
Et les mots pour le dire arrivent aisément.*

Nicolas Boileau *De l'Art poétique* (1674)

Les travaux de recherche menés depuis la thèse s'articulent autour de **trois grands axes** présentés dans cette première partie. Chacun des ces axes a donné lieu à une série de publications³ et de communications dans des colloques, internationaux pour la plupart :

- Les structures productives japonaises et les groupes multisectoriels
- L'intégration économique régionale en Asie Orientale.
- L'économie politique du développement durable

Les deux premiers axes sont directement articulés. Le premier se situe en prolongement direct de la thèse qui proposait une analyse du rôle historique d'une catégorie d'acteurs -les groupes multisectoriels- dans la cohérence des structures productives nippones. De nombreux travaux sont venus approfondir cette problématique, notamment sous l'angle du rôle du Japon en Asie Orientale, puis, plus généralement, en analysant les modalités de l'intégration économique régionale dans cette zone –deuxième axe. Ces thématiques de recherche se sont vues valorisées au fil du temps par des enseignements (en M2 Recherche notamment, cf. CV en Annexe 1) et des co-encadrements de thèses (cf. CV).

Les travaux les plus récents se sont enrichis d'un troisième axe consacré au développement durable. Cette préoccupation vient compléter indirectement les deux thématiques précédentes. En effet, les réflexions sur l'intégration économique en Asie, posent inévitablement la question du développement dans cette zone, actuellement la plus dynamique de la planète. La prise en compte de la relation entre développement et développement durable d'une part, et de la durabilité de la croissance (primordial pour la Chine), d'autre part, est incontournable

³ Présentées dans le CV en annexe 1, et rappelées en encadré à la fin de la présentation de chaque axe

s'agissant de l'analyse des modalités de l'intégration asiatique (ce thème sera développé en Partie 2).

L'ensemble de ces travaux développe une **démarche en économie politique** (Nogaro, Généreux, Azam), déclinée, ou non, en économie politique « internationale », en fonction de l'objet (Gilpin, Kébabdjian, Nye, Rosenau, Kindleberger). La démarche adoptée peut être brièvement caractérisée ici par la préférence donnée à deux angles d'attaque : l'inscription forte dans une dynamique historique d'une part, la prise en compte des interactions entre les sphères politiques et économiques, et donc, des relations de pouvoir entre les différentes catégories d'acteurs, d'autre part.

Les trois axes déclinés ci-dessous s'inscrivent directement –bien que de manière distincte- dans cette démarche (l'économie politique fait également partie des problématiques qui seront prolongées dans les années qui viennent, cf. partie 2 de ce mémoire).

1.1 Structures productives japonaises et groupes multisectoriels

Les différents travaux sur l'économie japonaise, développés à partir du travail de thèse, ont amené trois types de résultats qui peuvent être synthétisés comme suit :

1.1.1 L'élaboration d'une typologie des groupes industriels nippons

1.1.2 L'établissement de la centralité d'une catégorie d'acteurs (les *zaibatsu* qui deviendront les *kigyo shudan* ou groupes multisectoriels après la seconde guerre mondiale) dans la structuration du capitalisme japonais moderne.

1.1.3 L'analyse de la résilience d'un mode de gouvernance alternatif au modèle anglo-saxon au sein de l'économie japonaise -au moins jusqu'à la fin des années 1990.

La recherche d'une typologie avait explicitement pour objectif à la fois d'analyser la dynamique de l'économie japonaise sur le long terme mais également d'identifier les caractéristiques d'une « variété » de capitalisme. Les années 80 ont en effet vu la consécration du « modèle japonais », de sa « diffusion » -régionale notamment-, de son « hybridation »... La résilience de ce modèle dans la crise qui éclate en 1989 a ensuite été étudiée, et sa capacité

à s'adapter à la nouvelle donne environnementale le sera dans les années qui viennent (cf. Partie 2). En d'autres termes, une économie qui fut un « modèle de développement » (ou devrait-on parler de « modèle de croissance » ?) est-elle en train de devenir un « modèle de développement durable » ?

1.1.1 Une typologie des groupes industriels japonais

De nombreuses publications et communications sont venues étayer, dans le prolongement de la thèse, la qualification de la spécificité des deux grandes catégories de groupes industriels : les groupes multisectoriels –GMS- (au nombre de six sur la période analysée qui fait suite à la Seconde Guerre Mondiale) et les groupes monosectoriels à intégration verticale (*keiretsu*). Cette typologie a été reprise notamment dans les travaux d'Eric Boulanger, Jacques Jaussaud, Yveline Lecler, etc.

Une fois établie la centralité des groupes industriels dans l'histoire du capitalisme nippon, le repérage empirique de ces catégories s'est fait sur la base d'annuaires statistiques publiés au Japon et disponibles en anglais. Ces données ont été complétées par l'étude de toutes les monographies de groupes japonais disponibles en langue anglaise.

Les groupes multisectoriels

Démantelés par les Américains à la fin de la seconde guerre mondiale, les zaibatsu japonais (grands groupes industriels fondés lors de l'ère Meiji) ont été reconstitués avec des modalités juridiques différentes, mais des diversités sectorielles tout à fait comparables (Hadley). La continuité entre ces deux types d'organisation se situe ainsi davantage dans leurs logiques d'intégration que dans la stricte linéarité de leur héritage historique. En effet, les zaibatsu (Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo et Yasuda) sont au nombre de quatre, les GMS, au nombre de six (Mitsui, Mitsubishi, Sumitomo, Fuyo, Sanwa et DKB –groupe de la Daichi Kangyo Bank). Comme leurs noms l'indiquent, trois des GMS sont les héritiers directs d'un zaibatsu. Fuyo se forme quant à lui sur la base du zaibatsu Yasuda, auquel il faut rajouter la banque Fuji et d'autres groupes, plus petits, à spécialisation verticale. DKB et Sanwa se constituent, pour leur part, autour d'une grande banque –City Bank-, d'une grande maison de commerce –les six premières sont membres des six groupes- et de plusieurs groupes d'avant guerre à

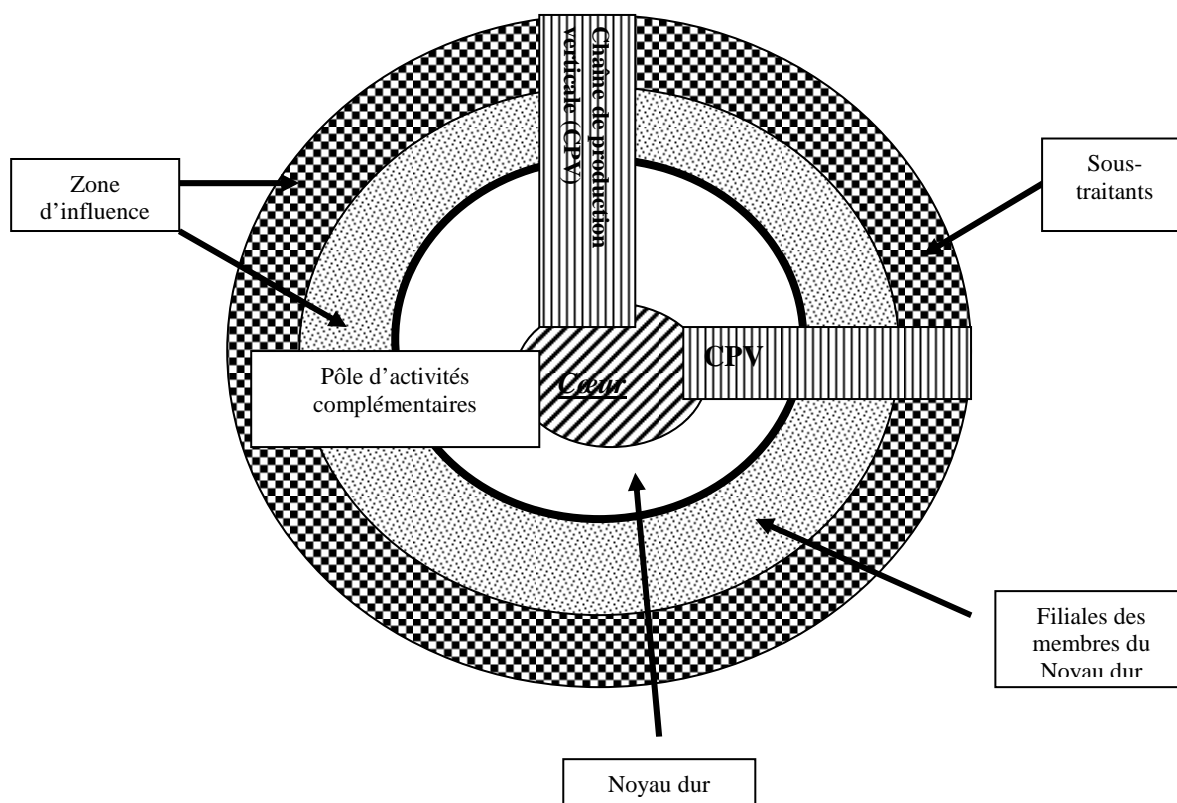
spécialisation verticale. Les recherches ont permis de montrer que ces six groupes forment une catégorie spécifique et parfaitement homogène, leur structure multisectorielle étant de nature à promouvoir une stratégie de mise en valeur du capital inaccessible à toute autre forme de regroupement d'entreprises.

Les GMS ont en effet la particularité d'internaliser les fonctionnements des marchés des biens (fonctions industrielle et commerciale) et des capitaux (fonction financière), afin de permettre à leurs membres une meilleure gestion des risques inhérents à toute forme de transaction (Okumura). Ce qui leur a valu au cours des années 80, dans une période caractérisée par une forte augmentation de l'incertitude, d'être qualifiés de « mutuelle de gestion des risques ».

La « multisectorialité » des six plus grands groupes nippons, établie dans les travaux, recouvre donc une double réalité :

- La « tripolarité » des activités : financières (City Bank, Trust Bank et compagnies d'assurance), commerciales (maison de commerce général « sogo shosha »), et industrielles (Okumura).
- La multisectorialité du pôle industriel : les activités sont nombreuses et diversifiées – version « conglomérale ».

Graphe 1.1 Schéma d'un GMS
 [CF, *Chroniques économiques de la SEDEIS, 1994*]



Cette schématisation du GMS (publiée pour la première fois en 1994 dans *Les Chroniques Economiques de la SEDEIS*, devenues depuis *Sociétal*), a été élaborée à partir de la notion d'*indépendance stratégique*. En d'autres termes, dans une entreprise qui entretient des relations avec un GMS donné, en fonction de quelles contraintes la stratégie est-elle élaborée ? La réponse à cette question, combinée à l'analyse de la structure du capital, conduit à proposer ce schéma d'un GMS.

- **Le Cœur** est constitué des membres du Conseil des PDG (*Sacho Kai*) au sein duquel l'on retrouve systématiquement la (ou les) maison (s) de commerce du groupe, la banque principale (*main bank*) et les grandes entreprises industrielles « historiques ». Ce premier cercle constitue la cellule de contrôle du groupe. La structure du *Sacho Kai* est donc de fait multisectorielle, et très stable dans le temps.

- **Le Noyau dur** est établi par les annuaires de références, il constitue le périmètre « officiel » du groupe. Cinq critères sont retenus pour déterminer l'appartenance d'une firme au noyau dur. Ils vont de la structure de son capital au passé de la firme en passant par les échanges de personnels d'encadrement. Si ces critères peuvent paraître flous, ils caractérisent bien les pratiques de la firme sur le long terme, ainsi que les relations de toute nature qu'elle entretient avec d'autres membres du groupe.

Ces deux premiers cercles sont basés sur la logique patrimoniale et sont directement issus des annuaires « officiels ».

- **La zone d'influence** a été proposée comme périmètre complémentaire devant être pris en compte pour mesurer de façon plus pertinente la place et le rôle de cette catégorie de groupe au sein de l'économie nationale, mais surtout pour rendre compte de la **logique d'intégration productive** fortement structurante dans cette forme de groupe. Cette zone regroupe donc, d'une part, l'ensemble des **filiales** des membres du [noyau dur + sacho kai] et, d'autre part, **les sous-traitants** des firmes des cercles précédents, dans la mesure où la sous-traitance « à la japonaise » (Asanuma, Ikeda, Lecler) se caractérise par la durabilité de la relation. L'intégration contractuelle -ou « quasi intégration »- vient ainsi compléter l'intégration patrimoniale pour déterminer le périmètre du GMS, soit son « espace stratégique ».

Afin de compléter cette « schématisation » d'un GMS, il convient de mentionner que les activités en son sein sont organisées selon une double logique : des pôles d'activités complémentaires et des chaînes de production verticale (de fait, de véritables keiretsu sont organisés au sein des GMS).

Les keiretsu ou groupes monosectoriels.

« *Keiretsu* » est un terme couramment employé, à tort, comme générique –notamment par les auteurs anglo-saxons- pour qualifier les groupes d'entreprises japonais dans leur globalité. Ronald Dore (1989) définit le *keiretsu* comme un « *groupe constitué d'entreprises selon une structure hiérarchique autour d'une grande société dont elles sont d'une certaine manière dépendante* », faisant ainsi référence tant à la structure du capital qu'à la destination de la production.

Les *keiretsu* étaient initialement (lors de leur conception avant la seconde guerre mondiale) destinés à exporter massivement afin de compenser les indispensables, et non moins massives, importations de matières premières dont le Japon est quasi-totalement dépourvu. Cette catégorie s'avère beaucoup moins spécifique de l'économie nipponne que ne l'est la catégorie GMS. La taille de ces groupes est très nettement inférieure à celle des GMS [CF, **Japon in Extenso, 1993**].

Les groupes japonais les plus connus à l'étranger dans les années 80 et 90 appartiennent à cette catégorie : Toyota, Sony, Nissan, Toshiba, Sharp, Hitachi, etc.

Les travaux ont par ailleurs établi que les groupes « monosectoriels » constituent les compléments des GMS dans la partition historique des rôles des différentes catégories largement encouragée par le gouvernement nippon.

1.1.2 La centralité d'une catégorie d'acteurs dans la structuration du capitalisme moderne au Japon

Les recherches mentionnées ont permis de qualifier le modèle japonais « d'hétérodoxie sous contrainte ». Au cours des années 80 et au cours de la première moitié des années 90, deux caractéristiques très liées semblent en effet perdurer – et ce depuis la fin du 19^{ème} siècle- : l'importance du contrôle du développement et le maintien de la prévalence de la politique industrielle sur la politique monétaire [CF, dans « *Japon Pluriel* », 1995].

La contrainte réside dans le manque de capitaux et de ressources naturelles durant la phase d'impulsion du capitalisme nippon –l'Ere Meiji qui commence en 1868 est considérée comme le début de cette phase. La « double hétérodoxie » est donc quant à elle fondée sur le double constat suivant : 1/ bien que faiblement doté en ressources naturelles et en capital, mais très riche en main d'œuvre, le Japon choisit d'abord la voie des industries lourdes. 2/ Et il n'applique pas davantage la stratégie de remontée des filières que sont censés suivre alors les « *pays nouvellement entrés dans la danse* », pour reprendre une expression de Dockès et Rosier.

Cette double hétérodoxie du « *late comer* » (Gerschenkron, 1962) dont relève le Japon, va en définitive être interprétée à travers l'impérieuse volonté de doter la nation d'un dispositif

militaire puissant, sans trop augmenter la dépendance vis-à-vis de l'extérieur. La visée pour le Japon est d'accéder aux formes historiques de domination alors en vigueur, qui privilégient le militaire sur le « commercial ».

Dès la mise en place des prémisses de cette stratégie, les grandes familles de négociants vont être mobilisées pour soutenir cet effort national de modernisation économique et sociale. La famille Mitsui va ainsi participer à la construction de la voie ferrée Osaka-Kyoto (Yonekura, 1985), mais également fournir les deux tiers des capitaux nécessaires à l'instauration de la Banque du Japon (Banque centrale). Mitsui bénéficiera par la suite, lors des Réformes Matsukata au cours de la décennie 1880, de priorités dans le programme de privatisation des entreprises publiques « modèles » (Hirschmeier, 1964).

C'est à cette époque, d'une part, que les « Big Four » (les quatre zaibatsu qui domineront l'économie domestique jusqu'à la seconde guerre mondiale) se constituent autour des quatre grandes familles, d'autre part que se met en place la partition des rôles entre les deux catégories de regroupements d'entreprises.

En fait, le rôle global tenu par les zaibatsu est double : maîtriser le commerce extérieur et développer des capacités de production capables de concurrencer celles des économies occidentales. Dès le début de l'industrialisation, le développement d'activités exportatrices n'a en effet jamais constitué la priorité des plus grands groupes nippons : ces groupes comptent des entreprises qui exportent mais ne sont pas les leaders dans les activités exportatrices. Leur maîtrise du commerce extérieur découle davantage de la fonction d'intermédiaire commercial « obligatoire » -obligation imposée par l'Etat- développée par les sogo shosha.

L'organisation industrielle qui se met en place dès la fin du 19^{ème} se caractérise donc par l'instauration d'une série d'oligopoles. Pour chaque activité considérée comme prioritaire par le gouvernement (et correspondant *de facto* à une industrie motrice au sens de Perroux), les plus grandes firmes se répartissent entre les zaibatsu. Le soutien de l'Etat est dès lors octroyé à un nombre restreint de grandes entreprises dans des secteurs considérés comme stratégiques. L'intensité de cet effort ciblé a vraisemblablement précipité l'apparition puis la diffusion d'effets de développement, alors même que le démarrage de ce processus était tributaire de fortes contraintes. Cette « organisation » de la concurrence à travers la constitution de plusieurs grands groupes véritablement multisectoriels peut être interprétée *ex post* comme l'un des

facteurs ayant permis au Japon de rattraper son retard dans un premier temps, puis de se hisser au rang de seconde puissance mondiale, dans un second temps.

1.1.3 La résilience d'un mode de gouvernance alternatif au modèle anglo-saxon au sein de l'économie japonaise

L'avancée de ces réflexions ont par suite conduit à s'interroger à la fois sur la transférabilité et sur la pérennité –ou résilience- du « modèle japonais ».

La transférabilité du modèle japonais est une question qui devient centrale au cours des années 80, lorsque toutes les économies occidentales en crise suite au second choc pétrolier cherchent des recettes pour se sortir de l'ornière où elles sont enlisées, alors que le taux de croissance de l'économie japonaise ne souffre pas de la même faiblesse. Le Japon entrera en effet en crise avec une décennie de retard sur ses homologues occidentaux, ce qui lui vaudra de tenir le rôle de modèle pendant une bonne décennie [CF, *Economie et humanisme*, 1998]. Une étude publiée a ainsi questionné les enjeux de la reconnaissance d'un « modèle japonais », pour l'Europe, la France et l'Asie. Modèle de développement en Asie, d'organisation industrielle en Europe, ou encore d'organisation de la qualité en France, le Japon a suscité une vague « d'hybridation » des pratiques (Coriat) au sein des entreprises à partir de la décennie 80. L'automobile en général et Toyota en particulier, ont fait l'objet d'un nombre impressionnant d'études de la part des économistes, sociologues et autres gestionnaires (les travaux du GERPISA⁴ ont longtemps fait référence dans ce champ).

Pour autant des auteurs comme Robert Boyer se sont également intéressés à l'analyse de l'articulation des parties dans un tout, allant jusqu'à considérer le Japon comme « *un terrain exemplaire pour les problématiques de la régulation* » (Boyer, 1992). En même temps que progressait la compréhension de cette économie, s'éloignait la transférabilité de pratiques morcelées dans le cadre d'économies déjà développées. Il n'en va pas de même en ce qui concerne la diffusion des orientations initiées par le Japon en matière de développement, dans le cadre des économies émergentes d'Asie Orientale. La Corée du Sud va ainsi montrer une forte aptitude à s'inspirer de principes japonais d'organisation à la fois micro et macro-«économiques (c'est en Corée que l'on rencontre les groupes industriels les plus proches des

⁴ Groupe d'Etudes et de Recherches Permanent sur l'Industrie et les Salariés de l'Automobile

GMS –cheabols ou jeabuls- alors même que politiquement la Corée est l'une des nations les plus réticentes de la zone vis-à-vis de l'influence politique du Japon).

En résumé, les travaux menés ont montré que le modèle japonais pouvait « aisément » être transféré dans des environnements comparables (Corée du Sud et Taiwan). Dans des contextes plus éloignés, comme les Etats-Unis ou la France, il s'agira davantage « d'hybridation » des modèles (Coriat).

La question de la **résilience des structures industrielles nippones** dans la crise que traverse le Japon à partir de la fin des années 1980, revient à s'interroger sur le maintien de la « variété des capitalismes ». En effet, notamment par le mode de financement de ses entreprises, le Japon a longtemps été considéré comme le porteur d'un mode alternatif de gouvernance d'entreprise. La persistance des spécificités des groupes industriels et de leur partition a donc constitué un angle d'attaque pertinent à partir de l'entrée en crise de l'économie japonaise. Les travaux menés jusqu'au début des années 2000 ont conclu sur le maintien d'un grand nombre des caractéristiques du mode de fonctionnement des GMS [*CF dans un ouvrage collectif publié en 2003 suite à une série de Séminaires au CERI, Sciences Po Paris*].

*"Les chercheurs en économie politique se sont toujours intéressés de près aux différences entre institutions politiques et économiques que l'on peut constater d'un pays à l'autre. Certains considèrent ces différences comme des déviations par rapport au "modèle idéal" et "ses meilleures pratiques", qui s'effaceront progressivement à mesure que les nations rattrapent leur retard par rapport au leader, en termes d'organisation et de technologie. D'autres y voient la conséquence de choix historiques à plus long terme pour un modèle de société spécifique, dans la mesure où les institutions économiques conditionnent les différents niveaux de protection sociale, la distribution des revenus et les conditions d'accès aux biens collectifs".*⁵

Au final, la somme de ces travaux sur les structures internes de l'économie japonaise propose une lecture assez complète du leader du processus de régionalisation qui va émerger en Asie Orientale à partir du début des années 1980. C'est donc Les recherches se sont donc assez « naturellement » que les réflexions se sont ensuite orientées vers une analyse du rôle du Japon dans cette zone, puis vers la qualification du processus régional à l'œuvre dans cette zone, dont

⁵ Hall et Soskice, 2002, p48.

le calendrier va s'avérer notablement différent de ce que nous enseigne la grille de Balassa notamment.

Les références centrales pour cet axe

Ce travail sur les groupes multisectoriels japonais n'aurait sans doute pas pu voir le jour sans le soutien du professeur OKUMURA Hiroshi (qui valida la traduction du terme japonais « *Kigyo Shudan* » en « groupes multisectoriels »), lors des nombreux entretiens au Japon en 1991.

OKUMURA Hiroshi (2000) *Corporate Capitalism in Japan*, St Martin Press, London.

Les travaux de **Paul SHEARD** ont constitué un apport central à la réflexion ; il enseignait au cours la décennie 80 à Canberra (Australie) et publiait énormément dans les « *Pacific Economic Papers* ». Ses travaux sur le système de « *main bank* » -banque principale- constituent notamment la référence dans le domaine de l'organisation du financement des GMS.

Sur le thème des « *sogo shosha* » -maisons de commerce général-, **KOJIMA K. et OZAWA T.** sont les auteurs incontournables, en particulier leurs travaux pour l'OCDE

Pour les données sur les groupes industriels nippons

Dodwell Marketing Consultants (diverses éditions à partir de 1985) *Industrial Groupings in Japan*, Tokyo. Cette « encyclopédie » est reprise par Brown et Cie à partir de la 13^{ème} édition en 1997.

Toyo Keizai Shinposha (The Oriental Economist) (différentes éditions) *Japan Company Handbook*, first and second sections, Tokyo.

L'ouvrage de **Morishima M.** (1982) *Capitalisme et confucianisme, technologies occidentales et éthique japonaise*, Flammarion, Paris (édition de 1987) a permis une première initiation à la « chose japonaise ».

Des ouvrages « anciens » ont également largement participé à la compréhension de la structuration de l'économie japonaise :

BARRET F. (1945) *L'évolution du capitalisme japonais* (trois tomes), Editions Sociales, Paris.

HADLEY E. (1970) *Antitrust in Japan*, Princeton University Press.

HIRSCHMEIER J. (1964) *The Origins of Entrepreneurship in Meiji Japan*, Harvard University Press.

Enfin, les ouvrages collectifs dirigés par **LOCKWOOD W.W.** en 1954 et 1965, constituent des références indispensables.

Principales publications sur le thème

Les groupes multisectoriels japonais. Résilience d'un mode de gouvernance alternatif au modèle anglo-saxon (2003)

Bouissou JM et alii (Eds) *Après la crise... Les économies asiatiques face aux défis de la mondialisation*, Khartala, Paris, en collaboration avec Ingrid France.

Le « modèle japonais » pour les Européens : évolution des perspectives d'analyse (1999)

Economie et Humanisme, n°349, (Dossier spécial « Vie économique et société au Japon »).

Six géants multisectoriels, piliers de l'économie japonaise (1995)

Economie et Humanisme, n° 333, juin-juillet, (5 pages).

Les origines de l'organisation des structures productives japonaises (1995)

Beillevaire P., Gossot A. (Eds), *Japon Pluriel*, Editions Philippe Picquier.

Les six plus grands groupes japonais. Multisectoriels (1994)

Chroniques Economiques de la SEDEIS (devenu *Sociétal*), n° 9, septembre.

1985-1990 : l'impact de la hausse du yen sur les structures productives japonaises (1994)

Japon in Extenso, n° 34, décembre.

GMS et keiretsu : propos d'étape pour une typologie des groupes industriels japonais (1993)

Japon in Extenso, n° 30, décembre.

Les groupes multisectoriels, un atout maître (1992)

Revue Française de Gestion, n° 91, novembre-décembre. (* CNRS et Jel)

1.2 L'intégration économique régionale en Asie Orientale.

L'intégration économique régionale est le thème qui a donné lieu aux publications et communications les plus nombreuses au cours des dix dernières années. A partir de 2004, ces travaux se sont enrichis de l'encadrement de la thèse portant sur « L'intégration économique régionale de l'ASEAN + 3 : la crise de 1997 à l'origine d'un régime régional » (L. Guilhot, soutenue le 28 novembre 2008, cf CV en Annexe 1). L'aboutissement actuel de cette réflexion réside dans l'établissement d'une certaine forme de complémentarité des outils de l'économie internationale et des concepts issus de l'EPI pour caractériser l'IER en général, l'IER en Asie Orientale en particulier (Colloques de Toulon, 2007, et de Poitiers, 2009, notamment). Afin de schématiser le cheminement de cette réflexion, trois étapes marquantes seront présentées :

1.2.1 Le choix d'une convention sémantique et la proposition d'une typologie des processus régionaux

1.2.2 La caractérisation de la régionalisation par le biais d'outils quantitatifs de l'économie internationale.

1.2.3 Le recours à l'EPI pour compléter l'analyse de l'IER en Asie Orientale.

1.2.1 Processus régionaux : Convention sémantique et essai de typologie.

Le foisonnement des termes dans la littérature tant francophone qu'anglophone oblige à un détour sémantique en préalable à toute analyse du fait régional (Hugon, 2001). Dans un souci de plus grande rigueur, la nécessité s'impose de retenir une convention qui permette de rendre compte des deux aspects du fait régional : la concentration des flux économiques dans une zone géographique donnée, d'une part, l'institutionnalisation des relations interétatiques dans cette même zone, d'autre part. En effet, les deux processus ne progressent pas nécessairement sur les mêmes périmètres ni selon les mêmes calendriers.

Le choix retenu ici porte sur trois termes : régionalisation, régionalisme et intégration économique régionale (IER), définis de la façon suivante (Figuère et Guilhot, 2007, 2009) :

- La **régionalisation** concerne une concentration plus que proportionnelle des flux économiques entre nations géographiquement proches.
- Le **régionalisme** qualifie exclusivement l'institutionnalisation des relations interétatiques entre nations géographiquement proches.
- **L'intégration économique régionale** se définit strictement comme la combinaison de la régionalisation **ET** du régionalisme.

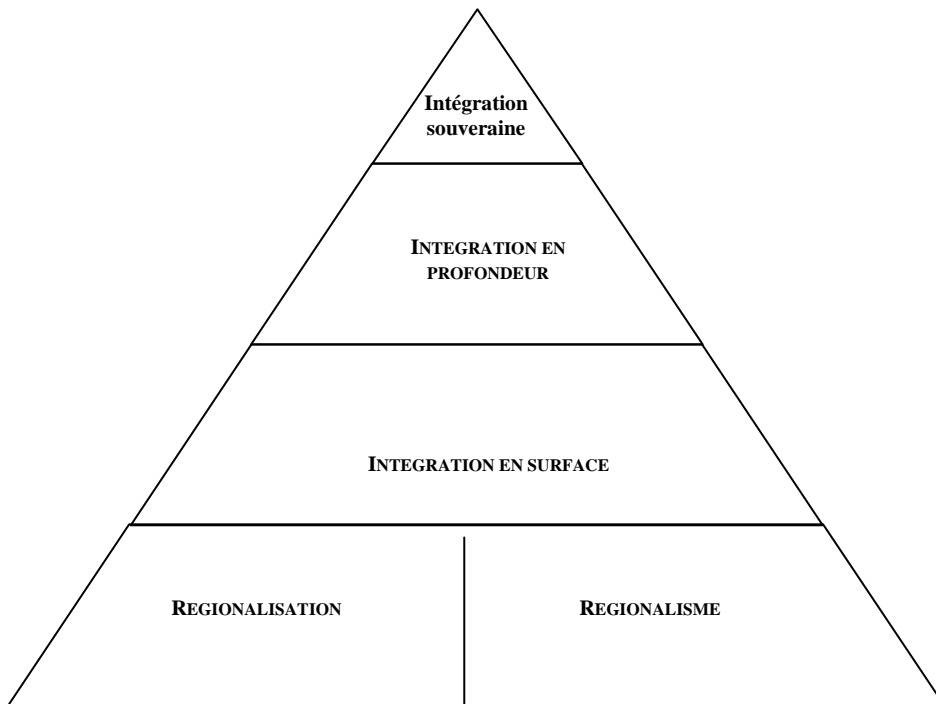
Le processus de régionalisation dessine un périmètre économique, alors que le processus de régionalisme dessine un périmètre politique. **Le périmètre de l'IER dans une zone sera déterminé par l'intersection entre les deux précédents.**

A ces définitions consubstantielles des fondamentaux du fait régional, viennent s'ajouter des variations sur le thème de l'IER qui peut être « en surface », « en profondeur » ou encore « supranationale » (Guilhot, 2008).

- L'intégration en surface (*shallow integration*) vise à instaurer des règles communes portant sur **les relations entre les nations**.
- L'intégration en profondeur (*deep integration*) a pour but **d'harmoniser les pratiques au sein de chaque nation impliquée**.
- L'intégration supranationale suppose **un transfert de souveraineté** de l'une au moins des prérogatives préalablement réservée aux Etats nationaux.

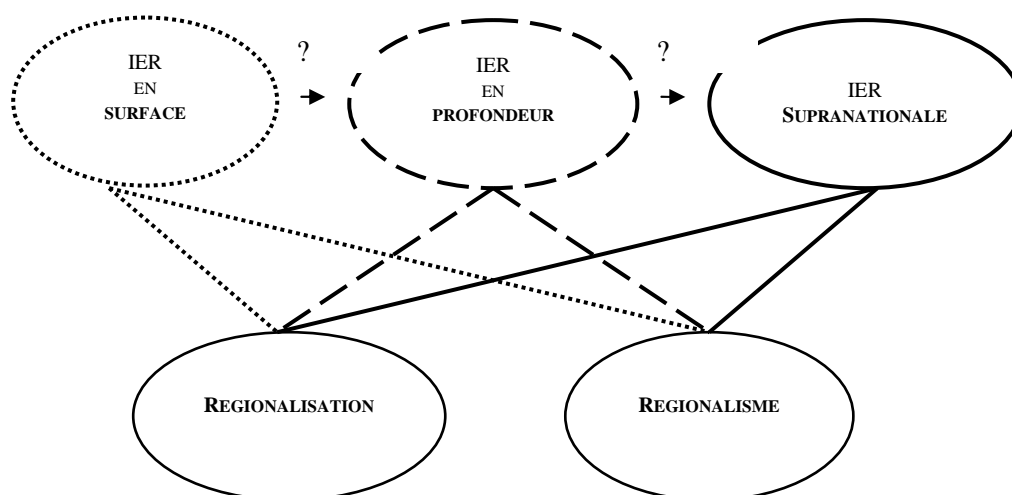
La représentation graphique des différentes combinaisons de l'intégration régionale a beaucoup évolué au fil des nombreuses publications. La première représentation graphique (proposée en 2007 dans *Tiers Mondes*) visait principalement à faire apparaître la gradation de l'intégration.

Grphe 1.2 : La pyramide de l'intégration économique régionale
(*CF, Revue Tiers Monde 2007*).



Les travaux suivants ont permis de montrer que l'Asie Orientale ne respectait pas nécessairement le calendrier « traditionnel » à la Balassa de l'intégration régionale en passant de la régionalisation à l'intégration « en profondeur » sur le périmètre de l'ASEAN + 3. La représentation graphique a dû progresser en s'émancipant de l'idée de « chemin obligé » encore présente dans la pyramide ci-dessus.

Graphe 1.3 Les différents niveaux d'intégration économique régionale
(CF, 2009, Colloque de Poitiers)



Cette représentation graphique rend mieux compte de tous les cheminements possibles pour atteindre les différents degrés d'intégration.

1.2.2 La régionalisation en Asie Orientale : l'apport des outils de l'économie internationale.

Dès le premier examen de la réalité économique de l'Asie Orientale, différents périmètres se dessinent. Le premier correspond au contour de la plus ancienne institution régionale formelle : l'ASEAN. Mais ce périmètre ne comprend pas les trois plus importantes économies de la zone –Chine, Japon, Corée du Sud-, qui sont aussi les principaux partenaires commerciaux de chacun des pays de l'ASEAN. La prise en compte d'un second périmètre économique s'impose donc très vite : l'ASEAN + 3. Une première étape consiste à comparer les processus de régionalisation à l'œuvre sur ces deux périmètres, en mobilisant les outils quantitatifs *ad hoc* proposés par l'économie internationale.

Quid de l'ASEAN +5 ?

Sur un plan strictement quantitatif, ce périmètre, qui permet d'englober explicitement Hong Kong et Taiwan, peut évidemment être considéré comme un périmètre de régionalisation. Mais l'objectif des travaux qui sont menés est de rechercher le périmètre le plus pertinent en matière d'**intégration économique régionale**. Or la Chine ayant « récupéré » Hong Kong en 1997, et refusant catégoriquement de reconnaître Taiwan, le seul périmètre politique viable en dehors de l'ASEAN en Asie Orientale, est bien celui de l'ASEAN +3.

Sur le plan didactique, il n'est pas inintéressant de mentionner que c'est à partir du constat de l'institutionnalisation des relations interétatiques sur le périmètre ASEAN + 3 après la crise de 1997 qu'est née l'hypothèse de l'émergence d'un périmètre distinct de l'ASEAN, et par suite, les travaux visant à quantifier les processus de régionalisation sur les différents périmètres.

Pour ce faire, différents indicateurs sont successivement mobilisés.

- **La part du commerce intra-régional** ne constitue pas ici un indicateur pertinent dans la mesure où il est totalement tributaire du nombre de pays pris en compte. Ce calcul est par contre un outil utile pour comparer des processus différents. Il révèle ainsi que la part des échanges intra-régionaux est aussi importante au sein de l'ASEAN + 3, qu'au sein de l'ALENA.
- **L'indice d'intensité relative**⁶ calculé révèle des intensités comparables au sein de l'ASEAN + 3 et de l'ASEAN +5, l'intensité relative au sein de l'ASEAN étant, quant à elle, nettement plus élevée. Ce résultat doit néanmoins être nuancé. En effet, si la taille des pays est bien prise en considération, le niveau de développement est quant à lui totalement négligé. Le fait qu'un tout petit pays faiblement développé commerce principalement avec son voisin (80% de son commerce extérieur) impacte fortement sur le calcul d'intensité relative. Ainsi, le Laos, étant donné sa taille, échange « 57 fois plus que ce qu'il ne le devrait » avec la Thaïlande, son grand voisin plus développé que lui. Les proximités culturelle, géographique et historique conjuguées aux écarts de développement ont ainsi tendance à augmenter considérablement les échanges entre deux pays limitrophes (ayant une frontière **terrestre** commune).
- **Le taux de croissance des échanges intra-zone** constitue quant à lui un bon indicateur du dynamisme comparé des différents périmètres se superposant dans une même zone. Les calculs effectués révèlent ainsi que le dynamisme de l'ASEAN + 3 émerge dès les années 1990, pour s'affirmer au cours des années 2000. Désormais, les échanges au sein de l'ASEAN + 3 augmentent plus rapidement.
- **La construction d'un modèle de gravité à effets spécifiques** –fixes temporels– s'impose *in fine* comme le moyen le plus pertinent pour, d'une part, étayer cette première indication fournie par les taux de croissance des échanges intra-périmètres, et d'autre part, affiner la compréhension de l'intensification des échanges intra-ASEAN +3. (L'équation gravitationnelle et la méthode des effets spécifiques ont fait

⁶ Pour le calcul de l'indice d'intensité relative se référer à l'article publié dans la Revue Tiers Monde en 2007.

l'objet d'une première communication, à Toulon, en novembre 2007, d'un article dans la Revue *Régions et Développement* (Jel) et d'une seconde communication au colloque de Poitiers sur l'EPI en mai 2009).

En effet, dans le domaine de l'analyse des processus régionaux, les modèles de gravité apparaissent désormais comme un outil empirique « robuste ». Ils sont le plus souvent employés pour mettre en avant les déterminants du commerce bilatéral et notamment le rôle du biais régional souvent illustré par l'appartenance à une région de référence (Frankel et alii, 1995 ; Polak, 1996 et Frankel, 1998, ...), ou à un accord régional (Frankel et Wei, 1998 ; Soloaga et Winters, 2001 ; Clarete et alii, 2002 ; Gaulier et alii, 2004 ; Mayer et Zignago, 2005 ...). Cette méthode a été utilisée dans le cadre des travaux présentés ici, non pas pour évaluer le poids d'un accord régional sur les flux commerciaux (aucun accord au sein de l'ensemble de la région n'a été signé pour l'instant), mais **pour déterminer le périmètre ayant le plus d'influence sur la direction des échanges intra-régionaux.**

Cette étude fournit l'une des premières évaluations, réalisées dans des travaux européens notamment, du biais régional ASEAN+3 et ASEAN+5. En effet, les études recensées dans la littérature portent généralement sur l'évaluation du biais ASEAN (Soloaga et Winters, 2001 ; Elliott et Ikemoto, 2004 ; Gaulier et alii, 2004) ou APEC (Asia Pacific Economic Cooperation)⁷ (Frankel et Wei, 1993 et Polak, 1996) ou encore de l'accord ASEAN-Chine (Roberts, 2004). Seules les études de Kim (2002) et Chen (2007) s'intéressent à la démonstration, *via* un modèle de gravité, du biais régional est-asiatique.

Résultat : La méthode par les effets spécifiques montre que l'ASEAN+3 possède le plus fort biais régional (par rapport à la variable ASEAN+5). L'ASEAN+3 constitue le périmètre d'Asie Orientale qui influe le plus sur l'orientation des flux commerciaux, et donc le périmètre de référence de la régionalisation dans la zone.

La carte suivante [CF, *Revue Tiers Monde*, 2007] permet de visualiser les différents périmètres se superposant comme des « poupées russes » en Asie Orientale.

⁷ L'APEC, acronyme anglais de la coopération économique d'Asie Pacifique créée en 1989, regroupe 21 pays se trouvant sur les côtes atlantique et pacifique (Australie, Brunei, Canada, Corée du Sud, Etats-Unis, Indonésie, Japon, Malaisie, Nouvelle Zélande, Philippines, Singapour, Thaïlande, Chine, Hong Kong, Taiwan, Mexique, Papouasie-Nouvelle Guinée, Chili, Pérou, Russie et Vietnam). Son objectif est de promouvoir la croissance économique, la coopération, les échanges et les investissements entre les pays membres.

Les périmètres de l'Asie Orientale



1.2.3 Les concepts de l'EPI, compléments indispensables de l'analyse de l'IER en Asie Orientale.

Après avoir souligné le type de résultats que permettent d'obtenir les outils quantitatifs de l'économie internationale, il convient de se pencher sur le second volet de l'intégration économique régionale : l'institutionnalisation des relations interétatiques. En d'autres termes, une fois établi le périmètre économique le plus pertinent, ce dernier correspond-il à une réalité politique ?

L'ASEAN + 3 ne correspondant pas à un accord de libre-échange, le recours à l'EPI s'est dès lors imposé, puisqu'elle « *cherche à analyser la sphère des relations économiques*

internationales, centrées sur les phénomènes de richesse (production et circulation de la « richesse des nations ») en prenant en compte les articulations avec la sphère du politique, centrée sur les phénomènes de pouvoir » (Kébabdjian, 1999, p8).

Le choix méthodologique de l'EPI a encore dû être affiné. En effet, cette démarche originellement initiée par les politistes anglo-saxons après la Seconde Guerre Mondiale, est aujourd'hui composée d'une multitude de courants qui peuvent schématiquement être classés en deux grandes « tendances » : les analyses « standards » (ou *mainstream* si on se réfère aux travaux de Kébabdjian, 2006), et les analyses critiques. La démarche retenue ici comme grille de lecture du cas asiatique, et, plus largement, de l'intégration régionale, est l'un des courants standards : l'institutionnalisme néolibéral. Ce dernier s'impose pour deux raisons majeures : l'absence de conflit épistémologique avec l'économie internationale dont sont issus les outils quantitatifs mobilisés ici, d'une part, la nature interétatique des relations de coopération dominantes dans la zone analysée, depuis la crise de 1997, d'autre part. La perspective est bien de satisfaire un besoin collectif non atteignable individuellement et recherché par une coalition d'Etats – approche néolibérale- et non d'améliorer la puissance d'un ensemble d'Etats et dont l'action sera coordonnée par le pays hégémonique – approche néoréaliste.

La crise de 97 fait émerger à la fois un besoin de stabilité monétaire et financière et une incapacité du système monétaire et financier international à satisfaire ce besoin. La voie que vont alors suivre les Etats de la zone est celle de la mise en place de la production de cette stabilité sur une base régionale. Dès lors, le concept de « bien public international » (Kindleberger, 1986) peut utilement être transposé à l'échelle régionale pour qualifier cette stabilité (Guilhot, 2008), considérée dans ce cadre comme un **bien public régional**.

La coopération durable, informelle puis formelle, qui se met en place dès le mois de décembre 1997 entre les gouvernements de la région, est interprétée comme la manifestation d'une volonté explicite de produire, à l'échelle régionale, de la stabilité monétaire et financière. Si le périmètre pertinent de production constitue *ex ante* l'un des grands problèmes inhérents à la production des biens publics internationaux (dès lors qu'ils ne sont pas globaux) (Kébabdjian, 1994), le périmètre politique est-asiatique va se dessiner aisément pour au moins trois raisons :

1. La crise vient de toucher gravement la plupart des économies de la zone (Nicolas, 2006) par un effet de contagion.

2. L'intensification des flux intra-zone augmente l'interdépendance régionale même pour les économies peu touchées par la crise (dont la Chine, Bresling, in Dent (Ed) 2008).
3. La panne du multilatéralisme fait que des pays comme le Japon voient dans le régionalisme la solution d'avenir pour la coopération interétatique (Boulanger, 2006).

Une fois établie la pertinence de la mobilisation du concept de bien public régional pour qualifier la stabilité monétaire et financière en Asie Orientale, il faut préciser **les modalités de sa production**.

La littérature rationaliste (réalistes et libéraux) identifie généralement deux modes de production pour les biens publics internationaux (Guilhot, 2008) : l'existence d'un leader effectif ou la création d'un régime. Transposée, là encore, à l'échelle régionale, et à partir du constat de l'absence d'un leader unique et clairement identifiable dans la zone, cette proposition amène à considérer les étapes de la **coopération interétatique** en Asie comme correspondant à l'instauration d'un régime régional. Avant de qualifier plus précisément ce régime, l'encadré suivant, en précisant les grandes étapes de la coopération interétatique instituée en réaction à la crise de 1997, met l'accent sur la réalité « thématique » de ce régime. En effet, depuis les travaux de Krasner au début des années 80, un large consensus émerge de la littérature sur la **nature « thématique »** du concept de régime (*given area* ou *issue area*). La focalisation des deux grandes initiatives asiatiques, l'Initiative Chiang Mai (ICM) et l'Asian Bond Markets Initiative (ABMI) sur les questions monétaire et financière permet sans conteste de qualifier ce régime de « monétaire et financier ».

**Les mesures fondatrices de la formation d'un régime monétaire
et financier régional en Asie Orientale**

1997 Premier sommet informel entre les 13 pays à Kuala Lumpur.

2000 2ème Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 en Thaïlande. Instauration de l'Initiative Chang Mai (ICM).

2003 Création de l'ABMI (Asian Bond Markets Initiative) afin de développer les marchés obligataires est-asiatiques et du Research Group (sur proposition japonaise) qui a pour but d'explorer les différents moyens pour renforcer la coopération financière et promouvoir la stabilité dans la région en s'appuyant sur les travaux académiques des différents pays membres.

2005 Mai 8ème réunion des Ministres des Finances à Istanbul. Accord pour améliorer l'effectivité de l'ICM. L'ASEAN+3 Economic Policy Review and Dialogue Process est intégré à l'ICM. Adoption d'un mécanisme de décision collective pour l'activation des swaps. Les liquidités de court terme, mises à disposition des pays sans l'appel au FMI passent de 10 à 20%. Une multilatéralisation de l'ICM est envisagée.

2006 9ème Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, renforcement de l'ICM. Création de deux groupes de travail, Group Of Experts et ETWG (Technical Working Group on Economic and Financial Monitoring) pour améliorer la surveillance macroéconomique de la région.

2007 Mai 10^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3 : la mise en commun des réserves est considérée comme la forme appropriée pour multilatéraliser l'ICM. Les députés sont chargés d'étudier les éléments clés pour que cette multilatéralisation puisse avoir lieu, c'est-à-dire, la surveillance, les mécanismes d'activation, les quotas d'emprunt.

2008 Mai Lors de la 11^{ème} Réunion des Ministres des Finances de l'ASEAN+3, les Ministres s'accordent sur un montant des réserves mises en commun (au moins 80 milliards de dollars), les conditions d'accessibilité des emprunts et le mécanisme d'activation. Les pourparlers sur la répartition des contributions se précisent également : ils annoncent une répartition « 20 :80 » entre les pays de l'ASEAN et les trois autres économies (Chine, Japon et Corée du Sud).

Octobre : face à la diffusion de la crise financière, un **Fonds Monétaire Asiatique** doit se substituer à l'ICM à partir du printemps 2009⁸.

Source : repris dans Poitiers (2009), réalisé à partir de Guilhot (2008, p15).

La question du partage du pouvoir au sein du régime monétaire et financier est-asiatique : vers un leadership « bicéphale » implicite ?

Les recherches menées sur ce thème (qui ont donné lieu à plusieurs publications et communications), ont permis de conclure à la « nécessaire » coopération entre la Chine et le Japon : en ce début du 21^{ème} siècle aucun de ces deux pays ne possède à lui seul tous les attributs d'un leader régional, mais à eux deux, ils les possèdent tous.

Remarque : les travaux sur ce thème ont été orientés par « la demande » émanant du « marché de la recherche »⁹. En effet, ils ont pour cadre des colloques ou des ouvrages collectifs portant sur la Chine, la demande sur ce pays ayant tendance à augmenter fortement depuis les années 1990. Par conséquent il s'est agi de montrer que la Chine n'avait pas, seule, les aptitudes d'un leader régional.

La question du leadership en Asie Orientale au début du 21^{ème} siècle, se trouve donc posée dans un cadre très précis. Dix ans après la crise asiatique de 1997, les pays de la zone manifestent la volonté de pallier la défaillance du système monétaire et financier international (SMFI), en tentant de s'organiser pour générer, au niveau régional, de la stabilité, afin de mettre en place une solidarité dont ils ont cruellement manqué en 1997, faute de mécanismes existants.

Le régime régional instauré au sein de l'ASEAN+3 peut être qualifié de **régime asymétrique** dans lequel un groupe de pays influe sur sa forme et ses modalités et non de régime « pur »,

⁸ Ce projet a vu le jour dès 1998, porté alors par le Japon et repoussé par la Chine (et les Etats-Unis). Il fait désormais l'objet d'une adhésion unanime de la part des membres de l'ASEAN+ 3.

⁹ Colloque de Rennes en 2005 « La Chine au cœur de la croissance mondiale : concurrence, opportunités et restructuration des réseaux économiques », Colloque de Toulon en 2007, « La Chine : nouvelle puissance économique et scientifique ? ».

c'est-à-dire avec symétrie de pouvoir (Axelrod et Keohane, 1985). Le concept de leader et les critères d'évaluation de ce statut formulés par Nye (1990) –qui propose deux types de critères : les ressources matérielles et le soft power- permettent d'évaluer les aptitudes respectives de la Chine et du Japon pour remplir ce rôle.

Très succinctement, l'analyse détaillée des « avantages comparatifs » de la Chine et du Japon quant aux éléments constitutifs du leadership permet de proposer la conclusion suivante : la Chine a l'avantage dans les domaines démographique, militaire et politique, alors que le Japon détient incontestablement l'avantage dans le domaine économique [Toulon 2007, chapitre aux PUR, 2006, Régions et Développement, 2008].

L'analyse permet donc de conclure que la Chine ne détient qu'une **puissance économique relative**. En effet, cette économie reste pour le moment une « économie en voie développement », dont la place dans le commerce régional demeure proportionnelle à la taille de son économie. Son retard technologique et son « immaturité financière » notamment, l'empêchent de détenir les caractéristiques économiques d'un candidat au rôle de leadership régional.

La Chine détient par contre **une véritable puissance militaire** : si les dépenses sont calculées avec un taux de change à parité de pouvoir d'achat, la Chine détient la deuxième place, juste après les Etats-Unis, avec des dépenses estimées à 188,4 milliards de dollars. Elle dépasse l'autre puissance de la région, le Japon¹⁰, qui prend la huitième place, avec des dépenses militaires évaluées à 34,9 milliards de dollars.

Le renouvellement de son matériel militaire, comme l'achat d'une nouvelle génération de chars, les actuelles missions dans l'espace, la hausse de son budget militaire depuis une dizaine d'années, le fait qu'elle soit sur la période 2000-2004 le premier importateur mondial d'armements conventionnels... donne une idée de l'ambition de la Chine et du potentiel qu'elle peut développer. Incontestablement, la Chine est la puissance militaire de la zone.

¹⁰ Etant donnée son interdiction de militarisation datant de la seconde Guerre Mondiale, il ne dispose que de forces d'autodéfense (160 000 hommes), limitées à la protection et à la défense du territoire japonais. Malgré un budget militaire limité à 1% du PNB, les dépenses militaires avoisinent 42,1 milliards de dollars en 2005. Il détient néanmoins une arme de défense persuasive : le traité de sécurité bilatéral avec les Etats-Unis, établi en 1951 (De Vienne, 2004). Les Etats-Unis disposent au Japon de 37 000 soldats sur plus de 90 installations (Boulanger, 2000).

En ce qui concerne la troisième dimension du leadership, le « **soft power** » **chinois s'affirme** bien en Asie Orientale. Depuis la crise de 1997 et son adhésion à l'OMC, la Chine se positionne sur le plan politique et diplomatique. Pour cela, elle normalise notamment ses relations avec les autres pays est-asiatiques (Teo Chu Cheow, 2004). Par ses actions politiques et économiques (notamment la participation aux opérations de sauvetage financier, le refus de dévaluer le yuan après la crise de 1997 et l'accord de libre-échange signé avec l'ASEAN) mais aussi par sa diaspora, elle tente de s'affirmer comme puissance « bienveillante et influente » en Asie Orientale [CF 2006, 2007 et 2009].

Si l'on considère avec Kébabdjian (1994), que l'économie est « *l'échiquier dominant actuellement* », alors la Chine ne possède qu'une partie des critères d'un éventuel leadership régional. Dès lors, la question du partage du pouvoir au sein du régime régional se trouve posée. Le Japon, tout juste sorti d'une longue décennie de crise (Flouzat, 2005 et Bouissou, 2007), a retrouvé sa place de leader dans le domaine des bio- et éco-technologies. Son rang dans l'économie mondiale et son revirement récent en faveur du processus régional (Boulangier, 2006b) en font un acteur incontournable pour le futur de l'Asie Orientale. Ce questionnement devrait faire l'objet d'approfondissements dans les années à venir (cf Partie 2 sur les problématiques à développer).

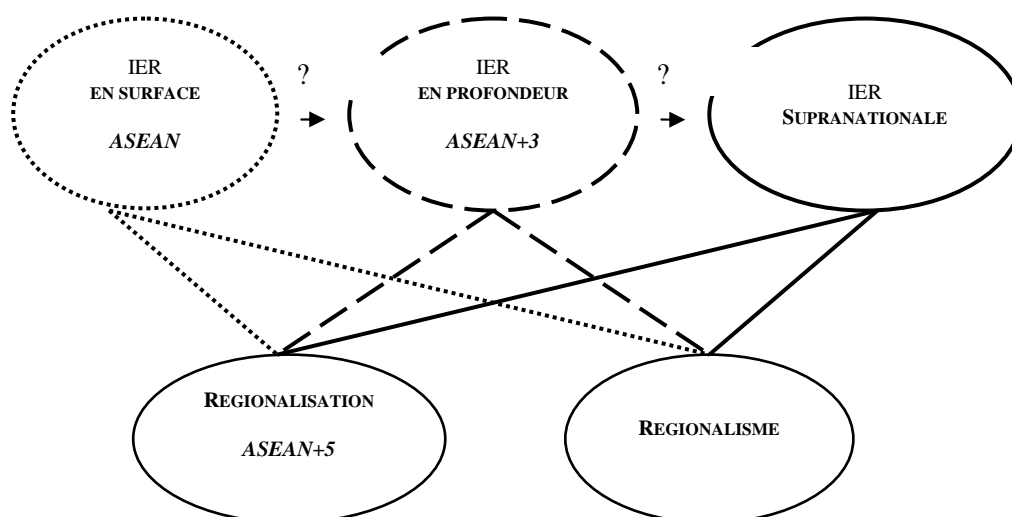
L'hypothèse de la constitution d'un tandem leader en Asie Orientale, privilégiée ici, est rendue un peu moins illusoire par le changement d'attitude du Japon vis-à-vis de sa zone d'appartenance depuis la crise de 97. « *Il y a à peine une décennie, le gouvernement japonais ne portait aucun intérêt aux ALE et, encore moins, à une ou l'autre forme d'intégration régionale pan-asiatique inclusif de l'archipel nippon* » (Boulangier, 2006b, p 6). Cet auteur considère que c'est la crise de 97 qui est très largement responsable du **changement d'attitude du Japon** : alors qu'il était auparavant un fervent défenseur du multilatéralisme, l'intégration régionale devient le cœur de sa stratégie (les causes de ce revirement devraient être analysées dans un futur proche, cf. Partie 2 sur les problématiques à développer).

Quant à la Chine, elle a choisi dans la crise de se montrer solidaire de ses voisins en ne dévaluant pas et en participant au financement des plans de sauvetage mis en place par le FMI. Elle n'a certes pas marqué un enthousiasme débordant pour le premier projet japonais de Fonds Monétaire Asiatique (FMA), mais elle semble avoir évolué depuis (Amyx, 2005).

La diffusion actuelle de la crise « hypothécaire » américaine au reste du monde, en général, et à l'Asie, en particulier, suscite un regain d'intérêt pour la démarche régionale (Figuière et Guilhot, 2009). Preuve s'il en est de l'échec du système financier international, cette contagion n'a pas manqué de provoquer une accélération du processus de régionalisme asiatique avec la réapparition du projet de Fonds Monétaire Asiatique en octobre 2008.

En première conclusion, les différents périmètres « économiques » de l'Asie Orientale, peuvent être resitués sur le graphe des niveaux d'intégration économique préalablement proposé.

Graph 1.4 Les niveaux d'intégration économique en Asie Orientale



Les recherches effectuées établissent donc la pertinence du périmètre ASEAN + 3 comme périmètre de régionalisation et de régionalisme, et donc comme seul périmètre économique et politique pertinent. Cette zone constitue par suite le périmètre de l'IER en Asie Orientale. Etant donné le contenu des mesures mises en place (harmonisation informelle des pratiques nationales via l'ABMI), on peut de plus affirmer que ce régime régional, visant à harmoniser les pratiques à l'intérieur des Etats-nations, permet de conclure à l'instauration d'une **intégration économique régionale en profondeur**. (Se référer à la thèse de L. Guilhot, et à la communication au colloque de Poitiers, mai 2009).

En seconde conclusion, ces travaux débouchent sur un « résultat complémentaire » d'ordre méthodologique. Ils révèlent la pertinence d'une mobilisation conjointe d'outils quantitatifs fournis par l'Economie Internationale, et de concepts fournis par certains courants de l'EPI, notamment l'institutionnalisme néolibéral. Sur ce thème la communication au colloque de Poitiers sur l'EPI en mai 2009, vient prolonger les résultats obtenus notamment dans la thèse de Laëtitia Guilhot. Cette analyse du fait régional montre en outre que les outils et concepts forgés pour l'analyse des relations (économiques) internationales peuvent utilement être transposés à une réalité géographique plus restreinte. Il n'est par conséquent pas indispensable de forger des outils ou concepts dédiés.

Remarque

Barry Eichengreen (1998)¹¹ souligne la différence entre les analyses qui portent sur l'économie (*Economics*) et celles qui portent sur les relations internationales. Selon lui ces deux démarches diffèrent radicalement dans le lien qu'elles construisent entre travaux empiriques et théoriques. Ce qui fait la force de la démarche des économistes réside ici dans la complémentarité entre les deux catégories de travaux. Alors que les analyses portant sur les relations internationales pèchent au contraire par la grande faiblesse des travaux empiriques, autres que des études de cas. L'objet de Eichengreen est donc de souligner cette limite, et donc, de fait de montrer la « supériorité » des travaux dans le champ de l'économie pure. Par contre, il ne dit rien des démarches qui tenteraient d'embrasser les deux objets dans une même analyse, démarche retenue ici. Au plus, sa démonstration souligne le déséquilibre analytique de cette démarche « double », déséquilibre que les travaux menés jusqu'à ce jour n'ont pas encore comblé.

¹¹ Eichengreen B. (1998) Dental Hygiene and Nuclear War: How International Relations Looks from Economics, *International Organization*, n°52.

Quelques auteurs de référence sur l'intégration économique régionale, et l'IER en Asie Orientale.

AMYX, BEESON, BOULANGER, BOISSEAU DU ROCHER, DENT, FRANKEL, HUGON, KAWAI, KINDLEBERGER, KRASNER, LEE, NICOLAS, NYE, SIROËN, ETC.

Principales Publications et Communications sur le thème

L'intégration économique régionale : parangon de la complémentarité entre l'économie internationale et l'EPI (2009)

Communication au colloque international, *Economie politique internationale et nouvelles régulations de la mondialisation*, Poitiers, 14-16 mai. En collaboration avec Laetitia Guilhot.

La Chine : prochain leader économique de l'Asie Orientale ? (2008).

Revue Région et Développement, n°28, en collaboration avec Laetitia Guilhot. (Jel)

Christopher M. DENT (Dir.) China, Japan and Regional Leadership in East Asia, Edward Elgar (2008).

Note de Lecture, *Revue Région et Développement*, n°28, en collaboration avec Laetitia Guilhot. (Jel)

Vers une typologie des processus régionaux. Le cas de l'Asie Orientale (2007).

Revue Tiers-Monde, n°192, en collaboration avec Laetitia Guilhot. (*CNRS)

Caractériser les processus régionaux : Les apports d'une approche en termes de coordination (2006)

Mondes en Développement, n° 135, troisième trimestre, en collaboration avec Laetitia Guilhot. (*CNRS)

La Chine, un hégémon régional en Asie Orientale ? Une approche en Economie Politique Internationale (2006)

Y Shi et F Haye (Eds) *La Chine au cœur de la croissance mondiale ? Concurrence, opportunités, restructuration des réseaux économiques*, Presses Universitaires de Rennes. En collaboration avec Laetitia Guilhot.

Intégration régionale. Veille Internet sur la thématique (2006)

Mondes en Développement, n° 135, troisième trimestre, en collaboration avec Laetitia Guilhot. (Deux pages). (*CNRS)

La crise asiatique : obsolescence d'un régime régional, par avènement d'un nouveau régime international -premiers jalons (2000)

Economies et Sociétés, Série R, n°11, janvier, en collaboration avec Bernard Billaudot. (*CNRS et Econlit)

Economic Integration in Eastern Asia : Situation and Perspectives (1997)

Dzever et J. Jaussaud, (Eds) "*Perspectives on Economic Integration and Business Strategies on Asid*". McMillan, Londres.

Le processus d'intégration asiatique : quels outils d'analyse (1995)

Japon in Extensio, n° 38, décembre, (10 pages).

Pour information, est reproduite ci-dessous la **Veille internet sur le thème de l'intégration régionale** (publiée *Mondes en Développement* en 2006) qui permet de compléter les ressources sur ce thème.

Les ressources proposées portent sur le thème de « l'intégration régionale ». Elles permettent de faire le point à la fois sur les questionnements théoriques et sur les éléments factuels nécessaires à la compréhension des principaux processus régionaux à l'œuvre actuellement.

<http://www.unites.ugam.ca/gric/pdf/RegionalismeEcodialisa.pdf>

Deblock C. (2005) Régionalisme économique et mondialisation : que nous apprennent les théories ?, Cahier de Recherche CEIM-GRIC, 05-07, 25 Octobre.

A partir d'une recension des différentes approches de l'intégration régionale dans le cadre de l'Economie Politique Internationale, ce texte souligne la nécessité de dépassement du clivage entre structuralistes et fonctionnalistes par « la prise en compte des institutions ».

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Analyse_comparative_des_processus_d_integration_economique_regionale.pdf

Hugon P. (dir) (2001) Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale, *Etude de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement*, Ministère des Affaires étrangères.

Cette synthèse en 20 pages du rapport rendu au MAE, cherche à rendre compte de la « pluridimensionalité de l'intégration régionale ». Elle aborde à la fois les perspectives historiques, la comparaison géographique entre l'Asie et l'Afrique, mais également les différentes conceptions de l'IR et leurs renouvellements.

<http://www.er.ugam.ca/nobel/ceim/gric/>

Sur le site du Groupe de Recherche sur l'Intégration Continentale, de nombreux travaux sur l'intégration régionale sont en ligne, notamment sur l'intégration au sein des Amériques (Alena, ZLEA).

<http://www.cepii.fr/anglaisgraph/workpap/pdf/2004/wp04-16.pdf>

Gaulier G., Jean S. et Unal-Kensenci D. (2004) Regionalism and the Regionalisation of International Trade, *Working Paper CEPII*, n°2004-16, novembre.

Ce document de travail cherche à tester la relation entre régionalisme -coordination institutionnelle- et régionalisation -concentration des flux entre nations géographiquement proches. Via un modèle de gravité avec effets bilatéraux fixes sur la période 1967 à 2001, cette étude montre que la majorité des accords régionaux préférentiels ont favorisé le commerce entre pays membres, « sans réduire les échanges avec les pays tiers ».

http://www.banque-france.fr/fr/publications/telechar/bulletin/etu142_2.pdf

Bonzom P., Strauss-Kahn M-O et Sa S. (2005) Interaction entre dimensions économique et institutionnelle de l'intégration régionale: l'expérience européenne, *Bulletin de la Banque de France*, n°142, octobre.

Cette étude, centrée sur l'Europe et l'Asie, montre que « l'expérience européenne peut fournir un éclairage utile sur les stratégies d'intégration régionale », notamment dans le registre du renforcement des institutions et des mécanismes régionaux, tout en soulignant l'importance de l'engagement des institutions nationales.

<http://www.ecb.int/pub/pdf/other/regionaleconintegrationglobalframework2005en.pdf>

McKay J., Armengol M.A. et Pineau G. (eds) (2005) *Regional Economic Integration in a Global Framework*, Banque Centrale Européenne et Banque Populaire de Chine, G-20 Workshop, 22-23 septembre.

Ce document, issu d'un colloque, donne accès à la fois aux contenus des sessions, et à des articles de fond d'auteurs comme E. Sakakibara ou R.E Baldwin, sur le thème des enjeux du régionalisme dans le cadre d'une économie globalisée.

http://www.uneca.org/eca_programmes/trade_and_regional_integration/default.htm

Au sein du site de l'UNECA (United Nations Economic Commission for Africa), la division commerce et intégration régionale (TRID Trade and Regional Integration Division) édite une lettre d'information en ligne qui fournit des éléments sur l'évolution des processus en cours au sein du continent africain.

Sur le site de l'OMC, des informations sur les accords commerciaux régionaux signés ou en projet, sont disponibles

(http://www.wto.org/french/tratop_f/region_f/region_f.htm). A partir de cette page, l'OMC présente les règles auxquels les accords régionaux sont soumis, les chiffres sur ces derniers (en fonction de la date d'entrée en vigueur, du type d'accord, de la disposition de l'OMC et de l'état d'avancée de l'examen) et les différents travaux et documents officiels que l'institution réalise sur ce sujet.

1.3 L'économie politique du développement durable

« L'avènement » du développement durable est venu impacter la demande sociale en matière de formation. La réforme LMD a permis opportunément de faire évoluer les maquettes vers une meilleure adéquation entre l'offre de formations et cette nouvelle demande. Cette évolution a suscité du même coup des modifications des thématiques d'enseignement, le développement durable se trouvant convoqué assez massivement –et durablement !- dans les nouvelles maquettes. Cette refonte a donc souvent amené les enseignants-chercheurs à se repositionner, au moins pour partie, dans le cadre des nouvelles thématiques enseignées, et il a fallu parfois développer de nouvelles compétences dans les UFR. C'est dans ce contexte que le développement durable s'est invité dans mes activités pédagogiques (il tient désormais une place très importante dans mon service [en M1 et M2]), et par suite, dans mes recherches, en prolongement des travaux sur l'intégration régionale. Au bout de deux, des publications et des communications sont venues compléter mes enseignements sur ce thème. (Les textes sur le développement durable sont tous fournis en Annexe 2).

En parallèle à la réforme LMD, il convient de rappeler que l'organisation de la recherche française a également fait l'objet d'un certain nombre de restructurations. Les fusions d'unités CNRS ont notamment provoqué des modifications dans les thématiques des laboratoires. A Grenoble, le rapprochement entre l'IREPD (dont j'étais membre de plein droit depuis 1998, année de mon recrutement) et l'IEPE (anciennement Institut de l'Energie) a eu pour résultat de consacrer le développement durable comme l'une des thématiques centrales de la nouvelle entité, le LEP2, ce qui a fourni à mes travaux un ancrage institutionnel fort.

Très vite le développement durable s'est en effet avéré susceptible de constituer un renouvellement de la démarche et des méthodes de l'économie politique, jusque là internationale. L'hypothèse de l'adéquation entre une démarche –l'économie politique- et un objet –le développement durable- a déjà été développée à la fois dans un premier article publié dans VertigO, (Revue canadienne en ligne à comité de lecture, hébergée par l'UQAM), et dans une communication au Colloque international organisé par le CLERSE (Lille) en novembre 2008 à l'occasion des « Vingt ans du développement durable ». Elle mérite néanmoins de faire

l'objet d'éclaircissements et d'approfondissements supplémentaires et constituera donc l'une des problématiques à développer au cours des années à venir (cf partie 2 de ce mémoire).

L'économiste confronté à un nouvel objet, en l'occurrence le développement durable, ne peut se contenter de manipuler la catégorie « profane » produite ici par les institutions internationales. Afin de donner un contenu « d'économiste » à cette notion¹², il doit nécessairement se questionner sur la genèse de ce nouveau champ –apparu dans les années 80-, sur le moment de son apparition, et sur les changements qu'il provoque, ou qu'il est censé provoquer, le développement durable étant considéré par certains comme porteur de rien moins qu'un « changement paradigmatique ».

Il est apparu indispensable dans un premier temps de confronter ce développement désormais « durable » au concept dont il paraît –au moins sémantiquement- découler : le développement.

Une première recherche a ainsi eu pour objectif de traiter la problématique du développement durable sous l'angle des enjeux pour les pays du Sud (l'appel à communication portait très exactement sur « l'Afrique et le développement durable ») afin de progresser dans la compréhension des enjeux de l'avènement du développement durable pour ces pays. En d'autres termes, la question posée était de savoir si cet avènement pouvait être considéré comme une opportunité nouvelle pour les nations qui n'étaient pas parvenues jusqu'alors à se développer.

Après avoir questionné la relation en développement durable et développement via notamment le concept d'écodéveloppement, une réflexion complémentaire s'est très vite imposée. Dans la mesure où j'anime un séminaire de M1 sur « stratégies d'entreprises et développement durable », il m'est apparu que l'une des conditions les plus importantes dans l'application du développement durable, résidait dans les modalités du financement de l'activité économique en général, de l'innovation en particulier. C'est dans cette perspective que ma réflexion s'est portée sur l'analyse de **la compatibilité entre le développement durable et le capitalisme financier**.

¹² Ce qui n'est pas équivalent à raisonner sur le développement durable en centrant celui-ci sur la sphère économique comme le montreront largement les paragraphes suivants.

Dans ces travaux, quelques propositions ont été avancées quant à une démarche en économie politique compatible avec les objectifs de développement et de développement durable. Elles ne seront pas reprises dans cette synthèse des travaux déjà effectués dans la mesure où elles constituent le point de départ de l'un des prolongements thématiques que j'envisage dans mes travaux à venir. Je les aborderai donc dans la seconde partie de ce mémoire, consacrée aux *problématiques à développer*.

Ma réflexion s'est également focalisée sur les réponses apportées en matière de formation à la demande sociale suscitée par le développement durable. Une opportunité de collaboration a permis de faire le point sur une pratique développée à Grenoble en matière de **formation des économistes au développement durable** et de proposer une communication à Lille en 2007 (cf. CV en Annexe 1 et encadré ci-après.)

Cet axe sera donc structuré autour de trois thèmes :

1.3.1 Nord-Sud et développement durable : premiers résultats.

1.3.2 Capitalisme financier et développement durable, un premier examen des éléments d'incompatibilité.

1.3.3 Former au développement durable : quels outils pour des économistes ?

1.3.1 Nord-Sud et développement durable : premiers résultats

Un premier travail publié (VertigO 2006) a eu pour objectif de proposer **une lecture en économie politique internationale de l'avènement du développement durable version Brundtland**. Il a montré en quoi cette version –souvent considérée comme officielle-, parce qu'elle ne nécessite pas de changement paradigmatique, ne permet pas un renouvellement de la problématique du développement. Alors que des propositions comme l'écodéveloppement, formulées au cours des années 70, auraient pu permettre une internalisation de la contrainte environnementale dans des projets motivés centralement par la satisfaction des besoins, la définition retenue sur la base du Rapport Brundtland et validé par le cadre onusien, choisit de ne pas hiérarchiser les trois pôles et donc, implicitement, de ne pas remettre en cause la centralité des objectifs économiques. Ainsi, le « Paradigme de Rio » étant interprété comme un prolongement thématique du « Consensus de Washington », le développement durable ne vient

que complexifier la problématique du développement des pays du Sud en le rendant encore plus coûteux.

Les projets proposés durant les années 1970 pointent en effet davantage les contradictions entre les sphères économiques et environnementales. Ils soulignent parfois même l'irréductibilité entre le maintien de la croissance économique et la préservation des conditions de survie de l'espèce humaine sur la terre. Dans ce contexte, et face à la réaction d'un certain nombre de dirigeants politiques (Kissinger suite au Sommet de Coyococ en 1974, en particulier), l'ONU va explicitement demander à Gro Harlem Brundtland de travailler sur des propositions en faveur d'un « consensus » autour du double thème du développement et de l'environnement. Il faut dépasser le conflit entre les deux sphères et les réconcilier. Pour l'initiative onusienne, le développement « durable » doit désormais se présenter comme « englobant » le développement. Le développement durable est censé relever du développement avec une dimension supplémentaire : la prise en compte de l'environnement qui entraîne nécessairement la réflexion sur les générations futures.

L'analyse des enjeux de l'avènement du développement durable pour les pays du Sud, nécessite de revenir sur le moment précis du « basculement des propositions » en matière de développement durable : le passage « direct » du développement au développement « durable », qui s'est opéré au cours de la décennie 80. Ce passage se fait au détriment du projet d'écodéveloppement, initié au début des années 70 dans le but explicite de trouver une solution à la situation du Tiers Monde.

En prolongement de l'analyse de Chang, menée sur la thématique du développement, ce travail s'attache également à révéler le parallèle qui peut être établi entre le développement durable et le développement : **les pays avancés « tirent l'échelle » à ceux qui le sont moins.**

En effet, l'histoire des relations Nord-Sud semble « repasser les mêmes plats » ; notamment si l'on pousse plus loin le parallèle entre le paradigme de Rio et le consensus de Washington. La contribution de Chang (2003)¹³, dans son article « *La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire* » est particulièrement utile sur ce point. Considérant, de manière générale, que ce Consensus véhicule la nécessité d'une « bonne gouvernance », combinaison des « bonnes

¹³ Cet article sera suivi par la publication d'un ouvrage avec I. Grable en 2004 chez Zed Books, « *Reclaiming Development. An Alternative Economic Policy Manual* ».

politiques économiques » portées par « les bonnes institutions¹⁴ », il dresse le constat suivant : les relations Nord-Sud sont historiquement basées sur un premier « malentendu ». En effet, depuis la seconde guerre mondiale, et plus encore depuis l'instauration du consensus de Washington, les PAD (pays aujourd'hui développés) prônent la mise en place d'une « bonne gouvernance » dans les pays en développement - ou pays pauvres- alors que « *la plupart des institutions aujourd'hui recommandées aux pays en développement comme faisant partie de la boîte à outils de la bonne gouvernance ont été le résultat, plus que les causes, du développement économique des PAD à ses débuts.* » (p78). La voie vers le développement recommandée par les institutions internationales pourvoyeuses de fonds pour les PED, n'est donc clairement pas celle que les pays du Nord ont eux-mêmes suivie pour se développer.

Chang renforce son argumentaire par une image empruntée à F. List (1885)¹⁵ : « *C'est un ingénieux procédé, fort commun, lorsque quelqu'un a atteint le sommet de sa grandeur, qu'il tire l'échelle qui lui a permis de grimper au sommet, afin de priver les autres des moyens de le rattraper. (...) Toute nation qui, sous la protection des droits de douanes et des restrictions à la navigation, a porté sa puissance industrielle et maritime à un tel niveau de développement qu'aucun autre pays ne peut lui faire concurrence, n'a rien de plus sage à faire que de retirer ces échelles vers sa grandeur, de prêcher aux autres nations les avantages du libre-échange et de déclarer sur le ton du repentir qu'elle s'était jusqu'ici égarée, et qu'elle vient de découvrir la vérité.* ». Selon Chang, c'est d'ailleurs au cours de son exil aux Etats-Unis dans les années 1820 que List aurait « fait l'éloge des Américains pour ne pas avoir écouté des économistes influents comme Adam Smith ou Jean-Baptiste Say, qui soutenaient que la protection des industries naissantes serait un désastre pour les Etats-Unis, pays riche en ressources » et en période de « rattrapage » (Chang, 2003, p67).

Ce constat dressé par Chang offre, par analogie, une capacité interprétative nouvelle aux relations qu'entretiennent le Consensus de Washington et le développement durable. En effet, si les PAD ne se sont pas développés en pratiquant le libéralisme, ils n'ont pas non plus eu pour priorité la préservation de l'environnement, ni au cours des premières phases de leur développement, ni au cours des périodes de croissance qui ont suivi. « L'image de l'échelle tirée » mobilisée par Chang à propos du développement peut donc, de ce point de vue, être

¹⁴ Le terme « institution » est ici compris au sens le plus large qui soit, englobant des pratiques, comme le libre-échange, la démocratie ou les droits de propriété notamment.

¹⁵ The National System of Political Economy, traduction de l'ouvrage allemand de 1841.

transposée au développement durable : alors que les PAD se sont développés en gaspillant les ressources non renouvelables et sans se poser la question de la pollution et des risques sanitaires (et ce jusqu'à une date très récente, pour preuve le problème de l'amiante en France et les procès encore en cours en 2006), les déclarations onusiennes ne manquent pas de souligner la nécessité pour les PED de se développer « de manière plus durable » en économisant les ressources non renouvelables et en évitant les procédés trop polluants. La Chine est ainsi régulièrement montrée du doigt pour son utilisation intensive du charbon¹⁶ qui lui permet néanmoins une quasi autosuffisance énergétique, ce qui constitue un avantage non négligeable dans une phase de croissance rapide, comme celle des années 2000. Préconiser à la Chine de ne pas utiliser son charbon pour permettre à son industrie de se développer constitue sans aucun doute une nouvelle façon de « tirer l'échelle » au moment où ce pays emprunte le chemin du rattrapage économique¹⁷.

1.3.2 Le développement durable et le régime financier actionnarial : quelle compatibilité ?

Tout comme le travail précédent remet en cause la congruence entre les propositions du rapport Brundtland et le développement des pays du Sud, le questionnement se prolonge par l'analyse de la congruence entre le développement durable et le capitalisme financier contemporain. Cette recherche a un double objectif : jeter les bases d'un projet de « développement véritablement durable » (DVD) -se distinguant du développement durable version officielle (DDVO) issu du rapport Brundtland-, d'une part, et identifier les principaux points de blocage à sa réalisation dans le champ du financement des entreprises, d'autre part. Les entreprises sont ici considérées comme une catégorie d'acteurs clés dans l'application du développement durable, les conditions du financement de leur activité devraient par conséquent s'avérer compatibles avec les objectifs de ce projet.

¹⁶ Un parallèle mérite d'être fait entre la Chine d'aujourd'hui et le Japon des années 80, tout deux fortement excédentaires sur les Etats-Unis et détenteurs d'un part non négligeable de Bons du Trésor américains. Tout comme le charbon chinois est aujourd'hui montré du doigt parce que non durable, les structures industrielles nippones étaient alors pointées par les américains, dans le cadre des accords SII « *Structural Impediment Initiative* » de 1990 en vue de la suppression des obstacles structurels aux exportations américaines, comme étant à l'origine de pratiques commerciales « déloyales ». Les fondements du rattrapage nippon devaient désormais se mettre en conformité avec les règles du commerce « loyal ».

¹⁷ JM Chevallier le 24/01/2006 répond aux questions des auditeurs de France Inter alors qu'un rapport de la Banque Mondiale sur l'énergie en Chine vient d'être publié : « *La Chine ne peut pas continuer comme ça. Elle doit revoir son mode de croissance. Le recours au charbon est inacceptable.* » « *Si les chinois ont autant de voitures à l'européenne que nous, on va droit dans le mur en termes de réserves pétrolières* ».

Deux des principaux enseignements de cette recherche sont repris ici¹⁸ :

- Les premières propositions pour un projet de développement véritablement durable (DVD),
- Les principaux points de blocage à sa réalisation issus du régime financier actionnarial.

Les premières propositions pour un projet de développement véritablement durable (DVD).

De la place centrale reconnue aux mécanismes de marché dans ce projet de DDVO, découle une hiérarchisation *de facto* des différents pôles, l'économie dominant largement les deux autres, l'environnement venant concurrencer le social dans les objectifs affichés des dirigeants des pays développés (Rousseau, 2004). Cette définition officielle s'inscrit directement dans la tradition des travaux qui soutiennent que la croissance génère « spontanément » du développement puis du développement durable (Boutaud et alii, 2004).

Le premier objectif de ce travail est de jeter les bases d'une définition normative du développement durable alternative à la définition officielle, un « développement durable alternatif plutôt qu'une alternative au développement durable » -pour paraphraser Eric Berr. La non remise en cause par le Rapport Brundtland de la centralité de la croissance, et plus généralement de l'économie, nous apparaît en effet comme insuffisante. L'ampleur des problèmes, l'urgence de la situation conjuguée à l'absolue nécessité de s'inscrire dans la durée, imposent en effet un changement dans le mode de réflexion beaucoup plus radical que celui proposé par le Rapport Brundtland.

Cette première ébauche du projet de DVD va se limiter à quelques propositions visant notamment à situer celui-ci par rapport aux propositions existantes, DDVO et autre écodéveloppement. Au nombre de cinq, ces propositions constituent les fondements du DVD en l'état actuel de la réflexion.

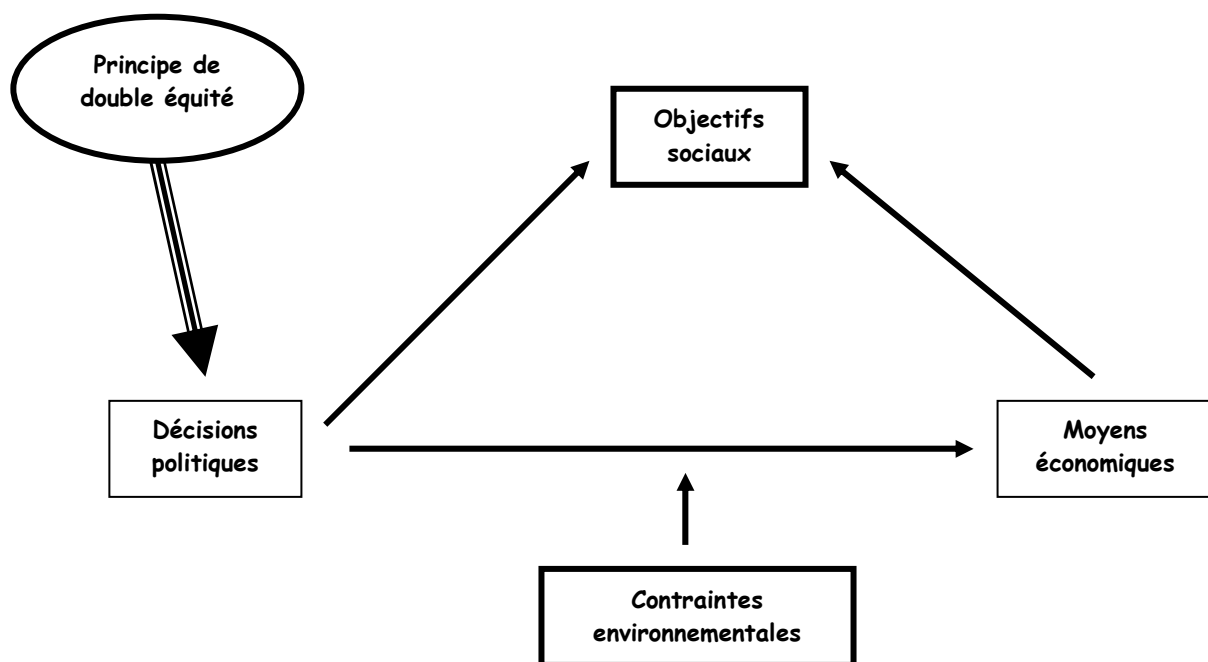
- Une démarche anthropocentrée en soutenabilité forte

¹⁸ Le texte contient également des propositions pour une économie politique critique, mais dans la mesure où elles vont faire l'objet d'approfondissement dans les années à venir elles constitueront le point de départ de l'une des thématiques développées dans la seconde partie de ce travail.

- Les fonctionnalités différenciées des « pôles » du DD : les objectifs de la sphère **sociale** doivent être atteints par des moyens **économiques** intégrant les contraintes **environnementales**.
- La sphère politique, nécessaire 4^{ème} pôle du DD, lieu de détermination des objectifs sociaux et des contraintes environnementales.
- La dimension territoriale, indispensable à l'application du DD
- Le temps, comme contrainte « paradoxale », l'urgence d'agir pour le long terme.

Le graphe reproduit ci-dessous propose une vision synthétique de ces propositions (ces dernières seront prolongées en Partie 2 de ce mémoire).

Graphe 1.5 Principes fondateurs d'un développement véritablement durable (Lille 2008)



A une représentation en trois pôles équivalents se substitue donc ici une représentation en **quatre éléments aux fonctionnalités spécifiques** : la sphère politique définit des objectifs se situant dans la sphère sociale (vision anthropocentrée du DD) et influence sur les moyens économiques mis en place afin de les réaliser, en intégrant centralement les contraintes environnementales. Le principe de double équité, inter et intra-générationnelle, est fondateur

du projet de DVD (Boulanger, 2004, p20). Il permet en effet d'intégrer outre la dimension temporelle, les dimensions sociales et territoriales (sur le plan national et international). Il est lu comme constituant à lui seul une synthèse illustrant la distinction entre développement (équité intra) et développement durable (équité intra et inter).

Une fois élaborée, ces principes sont confrontés aux principes encadrant la gouvernance d'entreprise contemporaine.

Cette dernière est auparavant schématiquement caractérisée à partir des concepts empruntés à l'EPI, notamment celui de « régime » appliqué ici au système monétaire et financier. A partir des années 1980, les modalités de financement des entreprises évoluent, dans la plupart des grandes économies développées, vers une place prépondérante du marché au détriment du recours à l'emprunt bancaire (fin de l'économie d'endettement) (Aglietta et Reberieux, 2004, Passadéos, 2007, Plihon, 2003). Ce basculement débouche sur la primauté de la valeur actionnariale dans les objectifs de l'entreprise. Sur la même période, on enregistre au autre basculement, dans le partage de la valeur ajoutée : alors que la période fordienne se caractérise par une augmentation régulière de la part destinée à la rémunération du travail, celle-ci va commencer à décroître à partir des années 1980 (impact négatif sur la sphère sociale). Cette primauté de la valeur actionnariale associée à la volatilité du financement, constitue la contrainte majeure qui pèse sur l'entreprise. Les modalités de gouvernance vont évoluer pour faire converger les intérêts des détenteurs du capital et des dirigeants (on assiste à l'apparition des stocks options et toute autre forme d'intéressement).

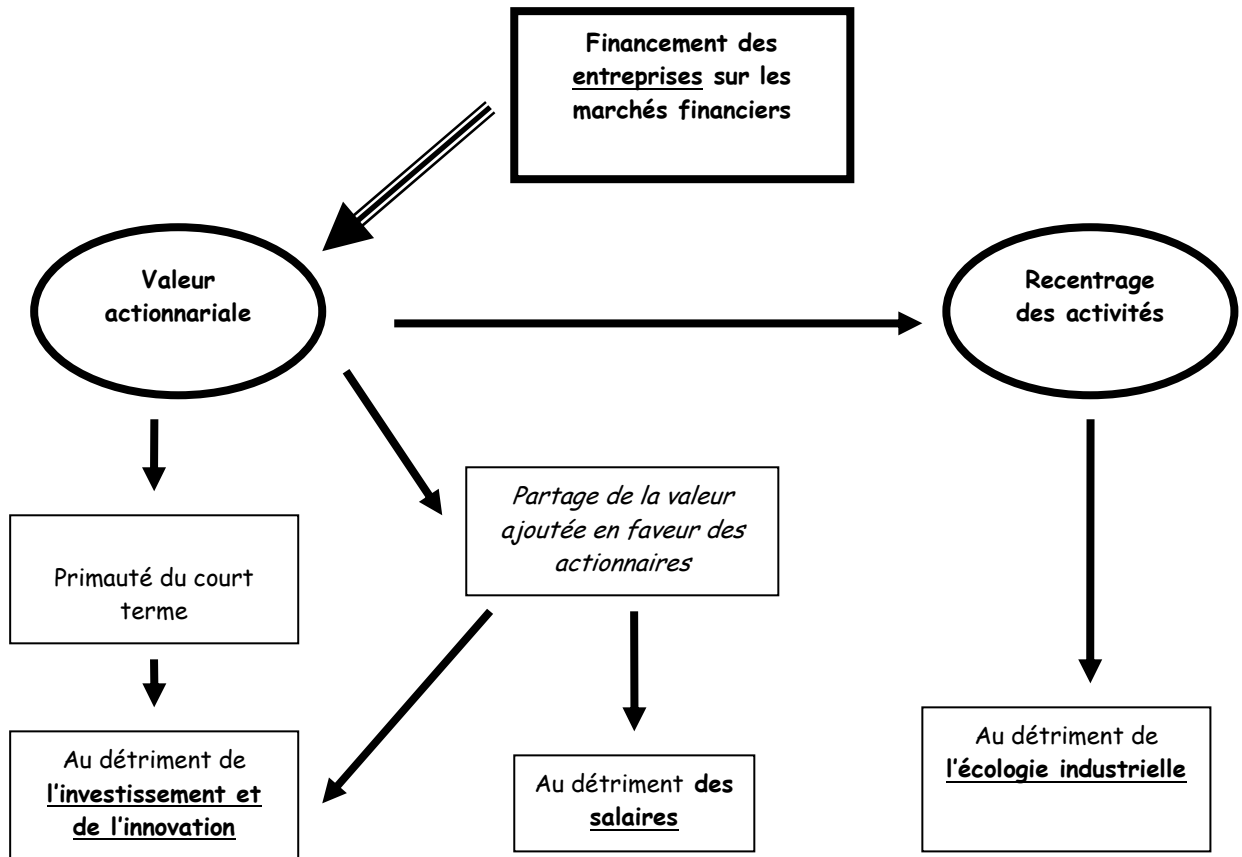
Or, si un régime financier caractérisé par une économie d'endettement permettait de maintenir certaines capacités d'orienter l'activité *via* l'encadrement du crédit par exemple, les entreprises, en se finançant désormais principalement sur les marchés financiers, échappent à tout mécanisme de pilotage « politique » -ou de « régulation ».

Par ailleurs, les grands groupes d'entreprises (manufacturiers ou non) ont tendance depuis les années 1990 à recentrer leurs activités (Batsch, 2002). Il semble y avoir consensus sur les origines du recentrage des grandes entreprises autour de leur principal métier. Ce sont en effet les besoins d'information des marchés financiers qui sont considérés comme les principaux responsables de ce processus (Sauvin, 2007). En effet, comme le soulignent notamment Aubin et Briciu (2006) « *pour un investisseur, la spécialisation des firmes facilite les comparaisons de leurs résultats au sein d'un secteur donné* ».

Or ce recentrage est ici considéré comme allant notamment à l'encontre des principes de l'écologie industrielle. En effet, cette dernière est basée sur un projet de rapprochement entre un système industriel et un écosystème (Frosch et Galopoulos, 1989, Erkman, 1998). La logique centrale de ce projet jouant sur la complémentarité des activités et sur une utilisation « jusqu'au boutiste » des matières premières, laisse augurer des perspectives intéressantes. La mise en œuvre de ce genre d'expériences ne peut certes se faire dans le cadre d'une recherche de rentabilité financière, mais davantage de « rentabilité écologique », voire « sociale » puisqu'on peut imaginer de nouveaux potentiels d'emplois liés à la concrétisation de ce genre de projets.

Le graphe suivant synthétise les principaux points de blocage à la réalisation du DVD, issus du fonctionnement du régime financier contemporain. Il révèle des antagonistes à la fois dans les sphères sociale (partage de la valeur ajoutée), et environnementale (écologie industrielle et innovation notamment).

Graphe 1.6 Les principaux points de blocage à sa réalisation issus du régime financier actionnarial. (Lille 2008)

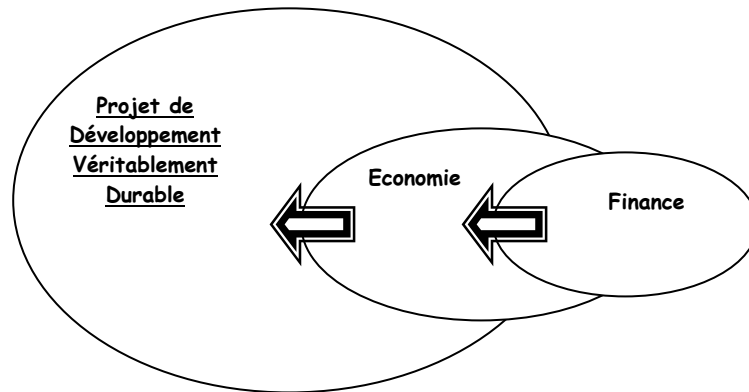


L'examen rapide des modalités du régime financier en vigueur permet d'aboutir à la conclusion suivante : les conditions actuelles de financement des entreprises ne permettent pas la mise en place d'une politique industrielle, considérée ici comme l'un des piliers d'un DVD. Il en découle une proposition normative : il conviendrait de retrouver les conditions permettant à la sphère politique de guider l'activité industrielle en fonction des objectifs découlant du principe de double équité. L'encadrement du crédit a constitué historiquement un exemple de moyen d'assurer ce guidage. Pour ce faire, il faudrait sans doute une ré-intermédiation du financement de l'activité productive. Aglietta (1999) oppose en effet les trente glorieuses, où « la finance était au service de l'économie », à la période actuelle où « l'économie est au service de la finance ».

Cette recherche se termine donc sur une dernière proposition : pour voir une chance de réaliser le projet de DVD, il faut au préalable opérer un double réencastrement : celui de la finance

dans l'économie puis celui de l'économie dans un projet de société, comme le schématise le graphe suivant.

Graphe 1.7 Le double réencastrement de la finance et de l'économie, préalable indispensable au DVD.



1.3.3 Former au développement durable : quels outils pour des économistes ?

L'analyse menée dans cette communication au colloque de Lille en novembre 2007, ne cherche pas directement à définir ce que serait une « *éducation pour l'environnement et pour le développement durable (EEDD)* » permettant d'atteindre les exigences posées par l'ambition de développement durable [Vega, Alvarez, (2006), Sauvé, Berryman et Brunelle, (2003)]. La démarche adoptée ici est plus positive : elle part d'observations issues à la fois des évolutions récentes du marché de l'emploi et des capacités des universités à faire évoluer leur offre de formation. Cette démarche permet ensuite de proposer plusieurs orientations pour concevoir des formations s'inscrivant principalement –et non exclusivement- dans le champ de l'économie et visant à une insertion professionnelle dans le champ du DD.

Le point de départ réside dans le constat suivant : le développement durable génère de plus en plus d'emplois. Si, dans une première vague, les postes de techniciens étaient les principaux bénéficiaires –mise en place de technologies plus propres et/ou plus économes-, l'ampleur du mouvement élargit la palette des postes offerts. Par ailleurs, la variété des demandes émergent

du marché de l'emploi rend difficile la caractérisation précise de postes spécifiquement dédiés au développement durable. Le plus souvent il s'agit de postes « traditionnels » à connotation développement durable. Le jeune diplômé doit donc souvent posséder une « double compétence » : un métier de base et une formation au développement durable. Les postes d'économistes ne font pas exception à la règle et, là aussi, les débouchés augmentent et se diversifient.

Dans un grand nombre de cas, les jeunes recrutés le sont pour « mettre en place de nouvelles orientations », pour « faire évoluer une organisation », pour « conduire un projet »... Dès lors, les techniques de **conduite du changement** constituent l'un des moyens privilégiés pour faire évoluer les pratiques dans les organisations de tout type –entreprises privées, publiques, collectivités territoriales, administrations, etc.). La maîtrise de cette méthode s'institue donc comme une condition nécessaire à l'application des principes du développement durable.

Cette communication a pour objectif de rendre compte d'une pratique de formation mise en place à Grenoble qui permet, depuis plusieurs années, à de jeunes économistes, de trouver des emplois dans le champ du développement durable.

Concrètement, ce sont les étudiants qui, année après année, ont tracé la voie d'une appropriation originale (parce que non prévue dans les maquettes initiales) des contenus proposés en Master 1 et 2. En effet, sur plusieurs promotions successives, on constate que des étudiants qui trouvent un emploi dans le champ du développement durable, ont choisi de suivre, en M1, le séminaire « Développement Durable et Stratégie d'entreprise » (75h de cours + mémoire de 60 pages), ainsi que des cours magistraux sur des thématiques telles que l'eau, l'énergie, la gouvernance globale, etc. ; pour poursuivre par le M2 Pro E2C, non spécialisé dans le champ du développement durable, mais centré sur l'apprentissage des techniques de conduite du changement. Les étudiants après avoir suivi des enseignements théoriques sur le développement durable, la genèse du concept, et les modèles de gouvernances d'entreprises en M1, ont spontanément manifesté le besoin de compléter leur formation par la maîtrise d'une « boîte à outils » pour économiste. Savoir et savoir-faire se combinent ainsi sur deux ans. Le Master 2 E2C a la particularité de fonctionner « en alternance » : une semaine de cours par mois, trois semaines en stage ou en activité. Cette formule permet aux étudiants en formation continue notamment de suivre plus facilement la formation (ces derniers constituent jusqu'à 30% des effectifs selon les promotions).

Cette première approche a permis de proposer trois orientations fondamentales :

- 1. Orientation 1.** *Il est souhaitable de former au DD en insistant sur des « apports DD » précisément articulés à des savoirs économiques indispensables.*
- 2. Orientation 2.** *Cette conception « économie du DD » ne semble donc pas nécessaire à forger avant les fins de cycle. Elle est, en particulier, très pertinente au niveau Master ou MBA.*
- 3. Orientation 3.** *Les démarches et les outils de la conduite du changement s'avèrent très adaptés pour construire des pratiques professionnelles dans le champ du DD.*

Une version remaniée de cette communication fait actuellement l'objet de référés pour publication dans la Revue Développement Durable et Territoires, dans un dossier portant sur la professionnalisation du développement durable à paraître à l'automne 2009, sous la direction de Bruno Villalba.

Les travaux sur le développement durable ont révélé la nécessité d'un renforcement de la base méthodologique de la démarche, mais également les passerelles « à creuser » entre l'EPI et des analyses dont l'objet n'est pas nécessairement international. Les recherches à venir, avant de porter sur des approfondissements thématiques, devraient d'abord chercher à satisfaire ce besoin.

Publications et communications sur le thème du développement durable

Un développement véritablement durable : quelle compatibilité avec le capitalisme financier ? (2008)
Communication au colloque international organisé par le CLERSE, *La problématique du développement durable vingt ans après : nouvelles lectures théoriques, innovations méthodologiques et domaines d'extension*, Lille, novembre. En collaboration avec Michel Rocca.

Former des économistes au développement durable : pour quelles pratiques professionnelles ? (2007)
Communication au colloque international, *Instituer le développement durable. Appropriation, professionnalisation, standardisation*, Lille, novembre. En collaboration avec Michel Rocca.

Sud, développement et développement durable : l'apport de l'économie politique (2006)
Dossier «L'Afrique face au développement durable », *VertigO*, vol 7, n°2, revue électronique en science de l'environnement hébergée par l'UQAM, [Canada](#).

Partie 2 Les problématiques à développer

**Par les autres
Progresser chaque jour
Vers un nouveau savoir**

Cette seconde partie du mémoire d'HDR présente les orientations qui seront données aux recherches des années à venir. Les travaux publiés appellent des prolongements de différentes natures.

La réflexion méthodologique doit tout d'abord être approfondie. Si l'approche théorique de la régulation puis l'Economie Politique Internationale ont été successivement mobilisées (Boyer, Aglietta, Lorenzi, Pastré, Coriat, Ruggie, Nye, Rosenau, Kindleberger, Kehoane, etc.), il semble nécessaire de préciser davantage ce que seront les points d'appui théoriques des recherches des cinq prochaines années. **Un premier axe de travail** (2.1.) sera donc centré sur une caractérisation de la démarche retenue : *une démarche d'économie politique hétérodoxe* (EPH). Cette démarche a déjà fait l'objet de premières réflexions publiées notamment dans VertigO 2006 et Lille 2008.

Deux thématiques sont ensuite proposées comme terrains de développement de cette démarche d'EPH : le Développement Durable et le leadership du Japon en matière de durabilité du développement.

Un deuxième axe de travail (2.2.) est donc consacré à « la conceptualisation » d'un *développement véritablement durable* (DVD) (déjà abordé dans « Lille 2008 »). Une série de questionnements est proposée en vue de situer les impératifs qu'une démarche d'analyse et de prescriptions dans le champ du développement durable doit se donner.

Un troisième axe (2.3.) est enfin consacré au rôle de leader du Japon dans les domaines économiques touchant à l'environnement. Il s'agit là d'une tentative « d'articulation » entre deux des thèmes structurants des recherches antérieures (Japon/Asie d'une part et Développement Durable d'autre part). Un programme précis de recherche est énoncé.

Dans chacune de ces thématiques, il s'agit parfois de présenter des programmes de recherche (encadrement de thèse) mais, le plus souvent, de proposer des pistes de réflexions. Certains questionnements sont plus avancés que d'autres, certains ne sont, en l'état, que des intuitions programmatiques. Il importe, en effet, de souligner le caractère un peu inhabituel de cet exercice relatif aux « pistes de recherche » qu'impose cette formule d'HDR. La routine du chercheur consiste habituellement à cultiver un « tout petit jardin » en le labourant le plus profondément possible, dans un temps imparti et avec un impératif de publications. Le statut du propos ici développé est nécessairement plus suggestif, l'objectif étant d'identifier des points à traiter, ou des questions à ne pas sous-estimer, compte tenu d'exigences de méthodes préalablement posées (une démarche d'EPH). Ce propos peut donc, par suite, présenter un caractère quelque peu « impressionniste » dans sa forme.

2.1 Un projet de recherche en économie politique : quelques précisions

La construction d'une infrastructure (de réflexion) ne peut se concevoir au plus près des théories particulières, encore moins des travaux empiriques ; elle doit se concevoir en amont, quand se cristallisent les choix épistémologiques, éthiques, politiques, ...
Pascal Combemale

Avant donc d'exposer les caractéristiques de la démarche de recherche envisagée en économie, il convient, toujours en accord avec Camus, de lui donner un nom le plus adéquat possible. Un nom conforme au projet qu'elle porte, mais aussi situé par rapport aux autres termes mobilisés.

Depuis quelques années, le terme *d'économie politique* est très fréquemment utilisé et revendiqué comme signe d'une appartenance aussi bien méthodologique que théorique. Il nous semble que cette utilisation inflationniste, et souvent mal contrôlée, du terme, appelle plusieurs remarques de cadrage (R1 et R2). Des propositions pour qualifier la démarche en économie politique hétérodoxe sont ensuite avancées.

R1. *Le retour de l'ambition politique de l'analyse économique* : B. Perret, dans son ouvrage intitulé « Le capitalisme est-il durable ? » (2008), souligne par exemple la nécessité pour l'économie de redevenir politique¹⁹. A travers ce type de position -au fond assez courant en période de crise- il en est appelé à une économie visant la prescription explicite pour le politique.

Chacun voit bien le message implicite de cette position. L'analyse économique doit être conçue pour guider l'action et non pour satisfaire ses seules aspirations de scientificité ou de virtuosité. En fait, c'est un appel à une économie *véritablement* politique, au sens où elle a l'ambition d'aider la décision politique. L'économie en revient d'ailleurs à l'une de ces origines classiques : analyser de manière « positive » les évolutions observées en vue de proposer des voies de solutions. Cette position signale ainsi l'ambition générale d'une démarche de recherche. Elle n'en donne pas pour autant les appuis théoriques ou les méthodes.

¹⁹ Titre Partie II de l'ouvrage : « Propriété, prix et marchés : quand l'économie redevient politique ».

R2. Le ré-emprunt par l'économie standard : sur un plan plus académique, une large part des travaux orthodoxes actuels se développent également sous la bannière de l'économie politique. Tout en poursuivant le projet d'une science économique neutre, objective et apolitique, ces travaux se consacrent globalement aux *interactions entre acteurs* (sur tel ou tel marché, dans telle ou telle situation de décision, ...) sous une axiomatique de rationalité plus ou moins étendue. La simple attention portée aux résultats de ces interactions semble les autoriser à s'inscrire dans le champ de l'économie politique. En définitive, ils ne font que rééditer « le kidnapping terminologique de Walras » qui n'hésitait pas à intituler ses ouvrages *Traité d'Economie Politique* (CF, Lille 2008). Bien que rien de substantiel ne soit dit sur l'effet de ces interactions entre acteurs, sur les structures ou la globalité de l'économie (voir la leçon inaugurale au Collège de France de E. Duflo, 2009), la démarche orthodoxe mobilise le terme d'économie politique qui est simplement supposé rendre les résultats moins éthérés.

Sans dissenter plus avant sur les raisons de ces emprunts plus ou moins allusifs -voire abusifs-, il convient de situer la démarche d'économie politique que nous mobiliserons (EPH) au service du programme de recherche.

L'enjeu général du projet de recherche en économie politique est de tisser des liens entre :

- **une démarche économique véritablement politique**, c'est à dire ayant des visées politiques au sens où des lignes d'action pour l'intervention politique sont explicitées (critiques, propositions, évaluations des alternatives, ...). Cette démarche n'envisage pas de subordonner l'action politique à des recommandations jugées scientifiquement incontestables, mais plutôt d'éclairer *le choix du politique* en considérant que ce dernier conserve la prévalence quant à l'affirmation des valeurs d'une société.
- **une véritable économie politique**, c'est à dire une analyse *compréhensive* de la réalité économique. Cette exigence est tout particulièrement poursuivie à propos de la nécessaire intégration de la notion de *pouvoir* en économie. Ce projet se veut donc à la fois compréhensif et prescriptif.

Cette économie politique en construction est qualifiée *d'hétérodoxe*, ce qui l'associe aux propositions dites « critiques » (Harribey, 2005), qui se démarquent donc nettement des

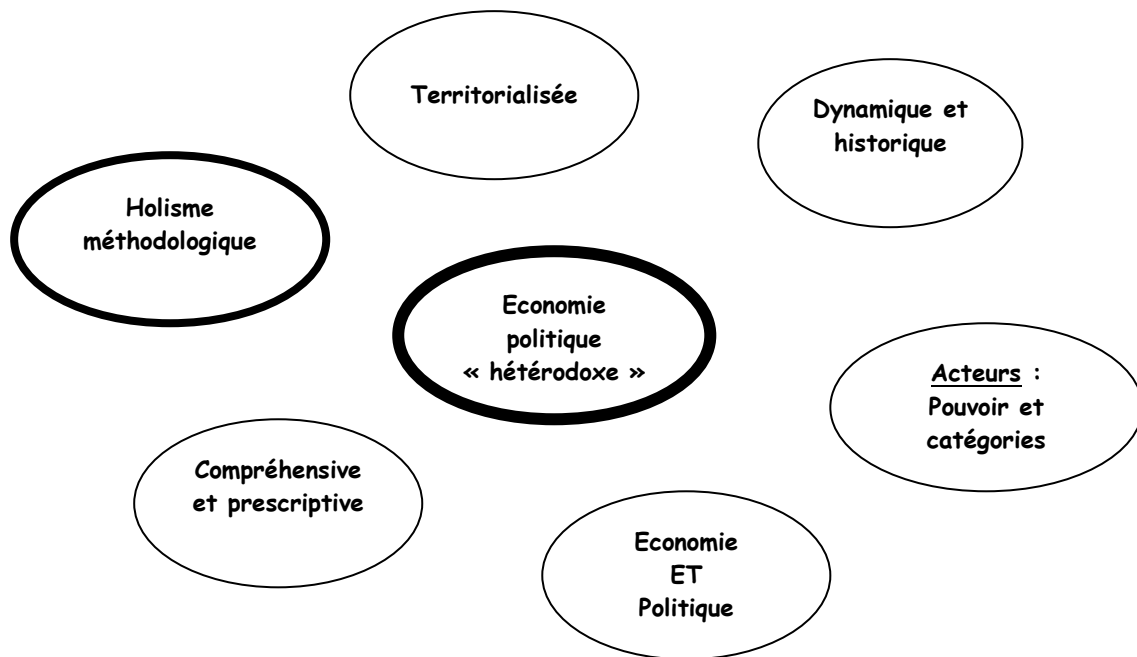
propositions du courant dominant de la science économique. Comme ces propositions critiques, l'EPH ne retient pas l'axiomatique du projet orthodoxe : A-spatial, A-temporel, A-politique (neutralité de l'économie, prédictivité de la science).

Si l'EPH peut donc être considérée comme « critique », elle se distingue néanmoins, en particulier sur le plan des ambitions. En effet, l'objectif premier de l'EPH n'est pas de faire la critique de la démarche dominante –nécessaire par ailleurs, cf. Guerrien, 2006-, mais bien de définir une démarche compatible avec l'analyse « d'objets », notamment –pour nous- dans le domaine de l'applicabilité du DD²⁰. La critique de l'orthodoxie n'est qu'un résultat obtenu « en passant » ou accessoirement. Afin d'éviter trop d'ambiguïté quant à l'institution de l'EPH, Sarrasin ou encore Vivien ont choisi de qualifier LA démarche « d'économie politique *hétérodoxe* ». Pour Sarrasin (2006) par exemple, elle va permettre de « *lever la séparation analytique entre national et international d'une part, et entre les enjeux considérés comme économiques et ceux considérés comme politiques, d'autre part.* »

Les travaux déjà réalisés sur le développement durable ont permis de schématiser cette première proposition en donnant les « éléments fondamentaux » d'une recherche en économie politique hétérodoxe.

²⁰ Tout comme Keynes se retrouve en son temps à proposer une démarche alternative à la démarche néo-classique ; son objectif premier étant de faire des propositions pour sortir la Grande Bretagne de la crise, et non de faire la critique de l'œuvre walrasienne (M. Lavoie). Lavoie parle « d'écoles hétérodoxes », mais non « d'économie politique ».

Graph 2.1 Les éléments fondamentaux d'une économie politique hétérodoxe : première proposition



Ces éléments peuvent, selon nous, être synthétisés en deux piliers qui structurent un projet praticable d'EPH : **le holisme méthodologique et la contextualisation.**

- **Pilier 1 : Holisme, Structures et Marché.**

Le positionnement en fonction du principe ontologique holisme *versus* individualisme méthodologique apparaît dans nombre de travaux comme une clé de partition efficace entre les auteurs hétérodoxes et ceux qui ne le sont pas²¹ (Combemale, 2001, Berr, 2008, Lavoie, 2004). En effet, « *la principale ligne de clivage de ces théories tient à la façon dont elles résolvent le problème de la poule et de l'œuf : soit elles prennent comme point de départ les sociétés telles qu'elles sont, avec leurs groupes sociaux, leurs règles, leurs normes et leurs traditions, et cherchent à tirer les conséquences des actions de leurs membres ; soit elles commencent par l'étude des comportements d'individus isolés, et cherchent à en tirer les*

²¹ A l'exception de l'école autrichienne considérée comme hétérodoxe –principalement parce que n'adhérant pas à l'homo œconomicus- mais adhérant à l'individualisme méthodologique.

conséquences pour la société qu'ils forment lorsqu'on les met ensemble » (Guerrien, 2007, p117).

Cette démarche résolument « holiste » a déjà été ébauchée (Lille 2008) en empruntant aux travaux de G. Raveaud (2004, p13). Trois principes caractérisant la démarche peuvent être rappelés :

- La société forme un tout qui est plus que ses parties,
- La société affecte les choix individuels
- La structure sociale influence les comportements individuels.

En termes volontairement simplifiés, cela signifie que l'accent est porté sur l'analyse de la globalité (nature, structures, fonctionnement) et non pas seulement sur les interactions entre « acteurs-type ».

Cette définition du holisme peut être affinée en revenant aux propositions faites par les sociologues Emile Durkheim (1897) et Pierre Bourdieu (1979) à près d'un siècle d'intervalle. Le parallèle établi par R. Magni Berton (2008) entre ces deux visions est en effet éclairant.

Tableau 2.1 : Holisme bourdieusien *versus* holisme durkheimien

Holisme bourdieusien	Holisme durkheimien
Les goûts individuels sont considérés comme des variables sociologiques	Les explications des comportements individuels et les explications des phénomènes résultants de l'agrégation des comportements individuels diffèrent nomonologiquement
Bien qu'individuels, ils (les goûts) s'expliquent de la même façon que des phénomènes sociaux, à savoir par les conditions sociales d'existence et « l'habitus »	Les caractéristiques et l'identité des individus ne sont pas prises en considération dans l'explication
Les régularités en matière de goûts individuels se ramènent à des variables macro	Les régularités sociologiques ne correspondent pas à des régularités psychologiques

Source : d'après Magni Berton (2008).

A priori, la proposition de Pierre Bourdieu s'avère plus utile à une démarche d'économiste. Cette utilité tient au fait que « *les comportements individuels deviennent des variables*

dépendantes explicables par des variables macrosociales » (Magni Berton, 2008, p306). Dans « *La distinction* », Bourdieu montre d'ailleurs que le goût, dont chacun est totalement persuadé qu'il n'y a pas plus intime, plus individualisé, plus personnel, est, au contraire, ce qu'il y a de plus soumis à des codes d'appartenance à tel ou tel groupe.

Adopter cette conception du holisme bourdieusien en économie revient en pratique à considérer simplement, mais « fondamentalement », que :

- l'effet des structures est décisif sur la formation des actions individuelles mais surtout qu'il les conditionne fortement (même si ces actions demeurent assez variées dans leurs manifestations) ;
- l'analyse économique est indissociable de cette mise en évidence du rôle de ces structures (rien n'empêche de considérer la réaction que les acteurs ont, le cas échéant). En d'autres termes, cette analyse ne peut se réduire à une méthode où l'on procède par extension et ampliation successives de situations particulières (confrontations d'acteurs) en vue de produire une compréhension de la globalité.

Dès lors, au-delà d'une appartenance générale au *holisme*, c'est bien (sur un plan opérationnel) l'analyse des notions de « *Pouvoir* » ou « *d'Asymétrie et d'Inégalités* » qui devient première pour cerner le fonctionnement et l'effet de ces « structures ». Une partie des travaux d'Economie Politique Internationale (EPI) propose une réflexion intéressante pour nourrir cette démarche.

L'Economie Politique Internationale, telle que la définit G. Kébabdjian (1999, p 8), « *cherche à analyser la sphère des relations économiques internationales, centrées sur les phénomènes de richesse (production et circulation de la « richesse des nations ») en prenant en compte les articulations avec la sphère du politique, centrée sur les phénomènes de pouvoir.* » Cette « façon de raisonner » peut être utilement transposée à des domaines qui ne sont pas nécessairement internationaux (C.F. dans VertigO, 2006).

Etendre cette conception avancée par un courant de l'EPI, permet en fait d'établir une première ligne de la feuille de route d'une économie politique hétérodoxe : la prise en compte des « *rappports de force économiques, politiques et symboliques* » (Combemale, 2001, p 74)

est une préoccupation de premier rang. La démarche tire donc davantage à se centrer, non pas seulement sur les problèmes posés à l'économiste (*problem solving*), mais aussi sur *la caractérisation des catégories d'acteurs* –cf. par exemple, S. Strange sur FMN et Etats- pour évaluer l'état de leurs *pouvoirs* respectifs et de leurs *confrontations*.

La typicité de cette démarche hétérodoxe ne peut se comprendre sans faire également référence aux travaux de Lavoie sur la place accordée aux mécanismes de marché dans l'analyse. Cet auteur considère en effet que l'hétérodoxie dépend directement du « *degré de confiance* » placé dans les mécanismes de marché (2004, pp 12 et 15) : c'est d'ailleurs l'une des clés de partition entre les différentes traditions d'analyse en économie. Cette proposition conduit à inscrire une seconde ligne à la feuille de route d'une démarche d'EPH : cette dernière a une approche que l'on peut dire « réservée » sur l'optimalité des mécanismes de marché.

L'affiliation holiste d'une EPH se traduit donc par une analyse doublement encadrée : le choix d'une priorité donnée à l'analyse des effets des structures sur les stratégies des acteurs et la prudence accordée à l'optimalité des mécanismes de marché. Ce double arrimage ne peut toutefois suffire.

- **Pilier 2 : Contextualisation**

Sauf à rester assez spéculatif autour de catégories générales, la démarche d'économie politique hétérodoxe suppose impérativement un travail de *contextualisation* de l'objet : ce qui est observé l'est dans un cadre géo-temporel donné, avec des problèmes posés au fonctionnement d'une société. Dit autrement, une logique de *problem solving* pour la collectivité ne peut être, *a priori*, évacuée au nom de l'hétérodoxie et de l'ambition de la démarche.

Cette volonté de *contextualisation* (second pilier de la démarche) n'est pas fortuite ou secondaire par rapport au souci plus théorique du pilier 1 (structures et marché). Elle relève d'un parti pris très explicite : l'EPH reste trop souvent limitée à une discussion relative à sa scientificité au regard de l'orthodoxie ou à une critique de cette même orthodoxie. Sa pertinence doit, selon nous, être également éprouvée au regard de ses facultés compréhensives

mais aussi prescriptives. Dans cette optique, l'EPH a donc un besoin d'objets ou de « situations économiques » à analyser pour en proposer des voies de transformations.

La *contextualisation* de la démarche peut dès lors se mettre en œuvre selon deux orientations de méthode.

1. Pour qu'une démarche puisse être à la fois compréhensive et prescriptive, il convient de se consacrer à des phénomènes réels observables (et non créés ex-nihilo en laboratoire) ; phénomènes dont il est essentiel de comprendre la construction historique, si l'on veut qu'ils puissent faire l'objet d'une action politique.

Comme les analyses d'inspirations « *régulationniste* » ou « *structurelle* » (Aglietta, 1976), l'EPH ne peut, au fond, se défaire de la préoccupation des évolutions factuelles (à spécifier et à comprendre) et donc du « *temps historique dynamique* » (Lavoie, 2004) qui permet de donner sens aux situations abordées.

2. Ce souci de « l'observable » conduit, en outre, à choisir une échelle d'observation qui rende la démarche praticable : le niveau territorial semble une échelle intéressante pour l'analyse/action. Ce niveau est à aborder non pas comme « *simple espace délimité de ressources, mais (comme) construit social et historique* » (Lévesque, 2007, p 22). Il fournit en définitive à l'économiste des situations qu'il convient de considérer comme des « *processus localisés* » (Laganier et alii, 2002).

En permettant d'accéder à ces « processus », le niveau territorial semble offrir des facilités à une approche compréhensive/prescriptive : accès aux données, phénomènes observables en étant immédiatement posés dans un rapport global/local, action politique bénéficiant d'un cadre minimal.

En référence au graphe 2.1 (première proposition pour une EPH), les dimensions *territoriale* et *historique* sont donc considérées conjointement : elles constituent ensemble la *contextualisation* de l'objet.

Après avoir situé les deux piliers d'une démarche d'EPH, deux prolongements thématiques doivent permettre de « donner corps » à cette démarche et de mieux cerner sa valeur ajoutée potentielle.

2.2. Le développement véritablement durable : pistes et projets de recherche.

*Que dire encore du développement durable, cette expression aujourd'hui menacée
d'insignifiance à force d'usages rhétoriques déconnectés des pratiques !
Olivier Godard*

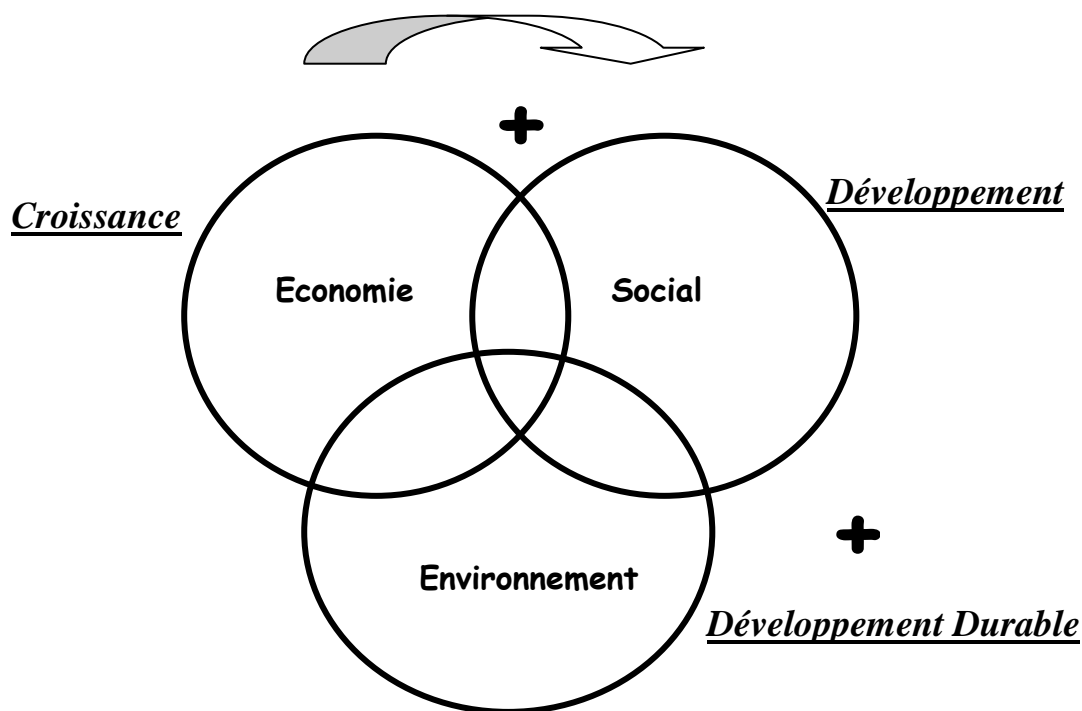
Les propositions de recherche sont structurées par les deux piliers qui viennent d'être dégagés : une approche holiste et une nécessité de contextualisation. Ces propositions font suite au texte présenté au colloque de Lille en 2008 sur la question du développement véritablement durable (cf. partie 1 du présent mémoire).

La réflexion relative à un concept de développement véritablement durable ne constitue ni un projet intellectuel isolé ou marginal ni un simple projet d'analyse économique. Des auteurs, post-keynésiens en particulier, travaillent en effet sur la nécessité de proposer une conception renouvelée du développement durable en avançant la notion de « développement durable hétérodoxe ». « *L'objectif des post-keynésiens aujourd'hui doit être de rassembler ces éléments afin de faire émerger un modèle hétérodoxe basé sur un développement écologiquement soutenable, socialement équitable et financièrement stable. (...) Un tel modèle doit également mettre l'accent sur les relations entre les groupes sociaux – ce qui implique le rejet de l'individualisme méthodologique- et privilégier la production à l'échange. Le rôle central de l'Etat, et plus généralement des institutions, doit être réaffirmé avec force si l'on considère, à l'instar de Keynes, que l'économie est subordonnée au politique* » Berr (2008, p 44). A travers l'énoncé de cette conception hétérodoxe, on voit donc qu'il s'agit bien pour l'économiste de se donner une partition un peu particulière : à la fois

« comprendre » par l'analyse des faits économiques (sous une axiomatique holiste/contextualisée) mais aussi « proposer » des pistes normatives, voire des projets, en les étayant.

Cette conception hétérodoxe du développement durable (compréhension/proposition) est clairement distincte des approches plus usuelles de cet objectif. Un premier niveau de distinction tient à la césure conceptuelle avec le DDVO (développement durable *version officielle*, donc version Brundtland) en particulier sur le statut de la croissance dans l'analyse. Le texte publié dans VertigO en 2006 a en effet permis d'étayer la thèse selon laquelle le DDVO ne reposait en rien sur un changement paradigmatique, contrairement à ce que ses détenteurs laissent souvent entendre. En effet, se situant dans une vision très « économique-centrée » (Vivien, Godard, Hatem), il accorde une place décisive au rôle transformateur de la croissance : cette dernière génère assez « spontanément » du développement (*via* le libre-échange, Consensus de Washington), puis, à partir d'un certain stade de développement, du développement *durable* (Paradigme de Rio, Courbe environnementale de Kuznets) (C.F. VertigO, 2006). Ce développement durable s'apparente ainsi à une croissance durable de type « sixième étape de Rostow » (Vivien, 2005, p 41). Cet « enchaînement vertueux » proposé par le DDVO peut être schématisé par le graphe suivant.

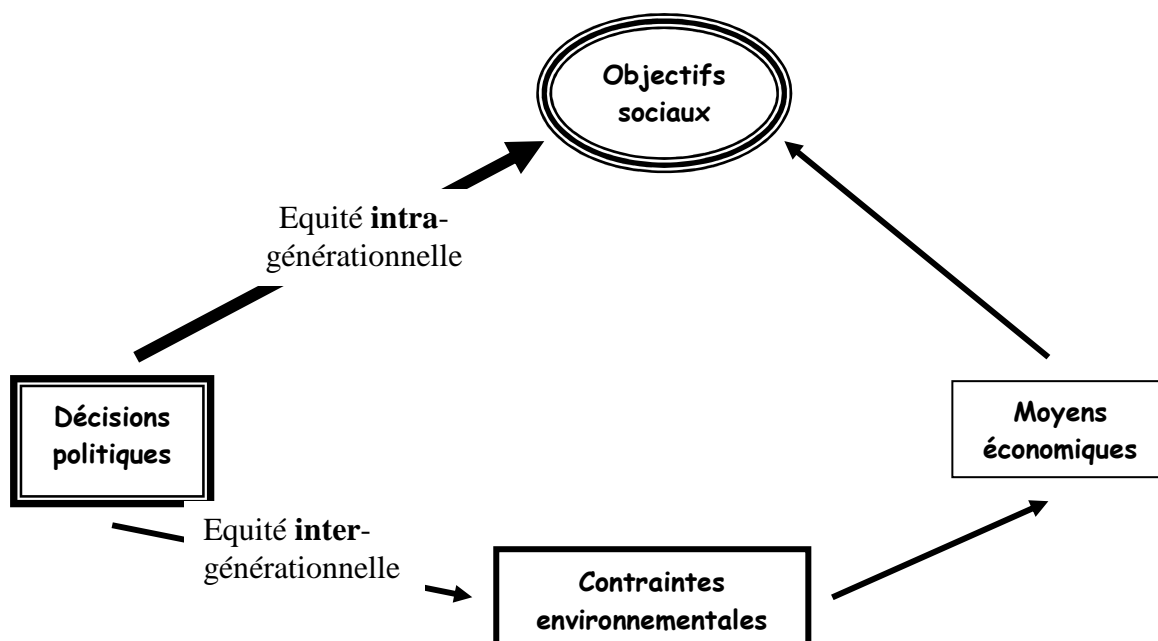
Grphe 2.2 Une représentation du DDVO



Le projet de recherche sur un DVD envisagé (déjà présenté en 2008 – Cf. Partie 1) n’adhère pas à l’automatisme de cet enchaînement –très marqué par la croyance dans les effets obligatoirement vertueux de la croissance. Et donc, contrairement au DDVO, le DVD propose un changement de paradigme, notamment quant à la place et au rôle dévolus à l’économie (marchande) dans la société. Ce sont, en fait, les priorités qu’il faut repenser et articuler les unes aux autres.

Un nouveau graphe permet de mieux visualiser à la fois l’introduction du pôle politique, la fonctionnalisation des pôles mais aussi la place centrale accordée au principe de double équité (inter et intra générationnelle), développé notamment par Boulanger (2004). C’est l’introduction de ces deux dimensions (fonctionnalisation et introduction d’un pôle supplémentaire) qui donne leur spécificité aux recherches qui seront menées en matière de DVD dans les années à venir.

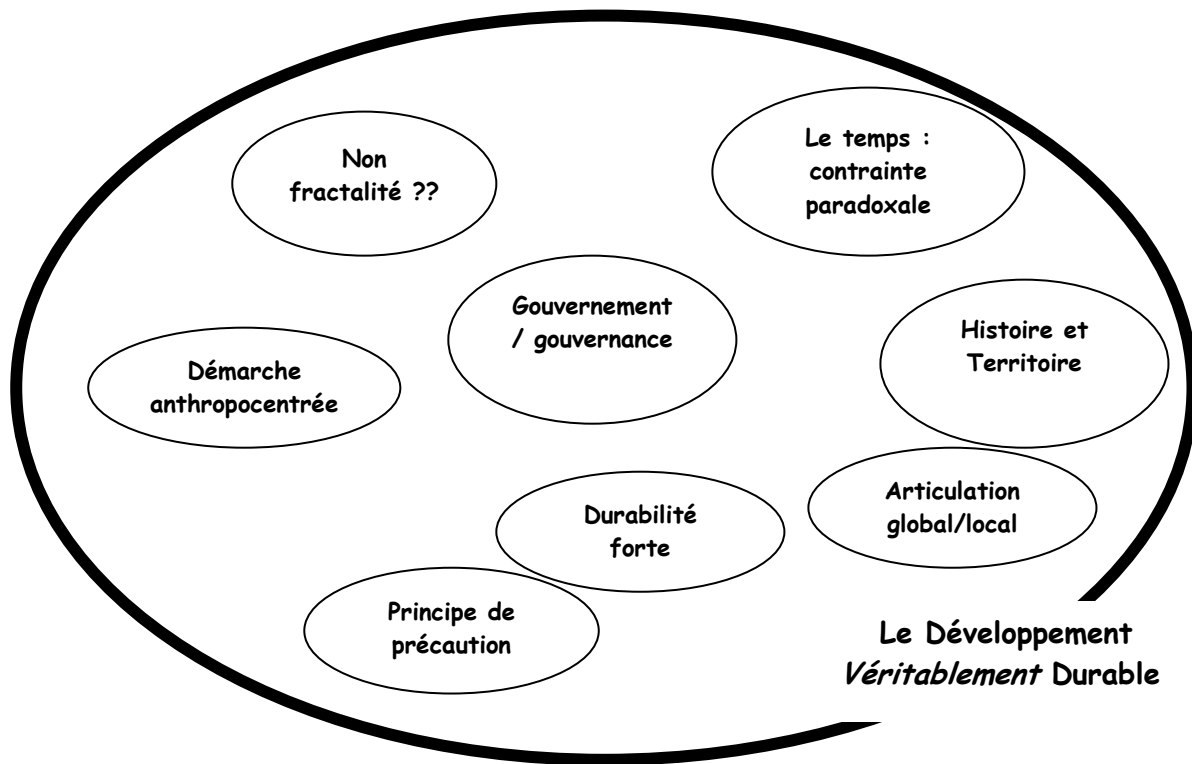
Graphe 2.3 Une représentation du développement véritablement durable
Deuxième ébauche²²



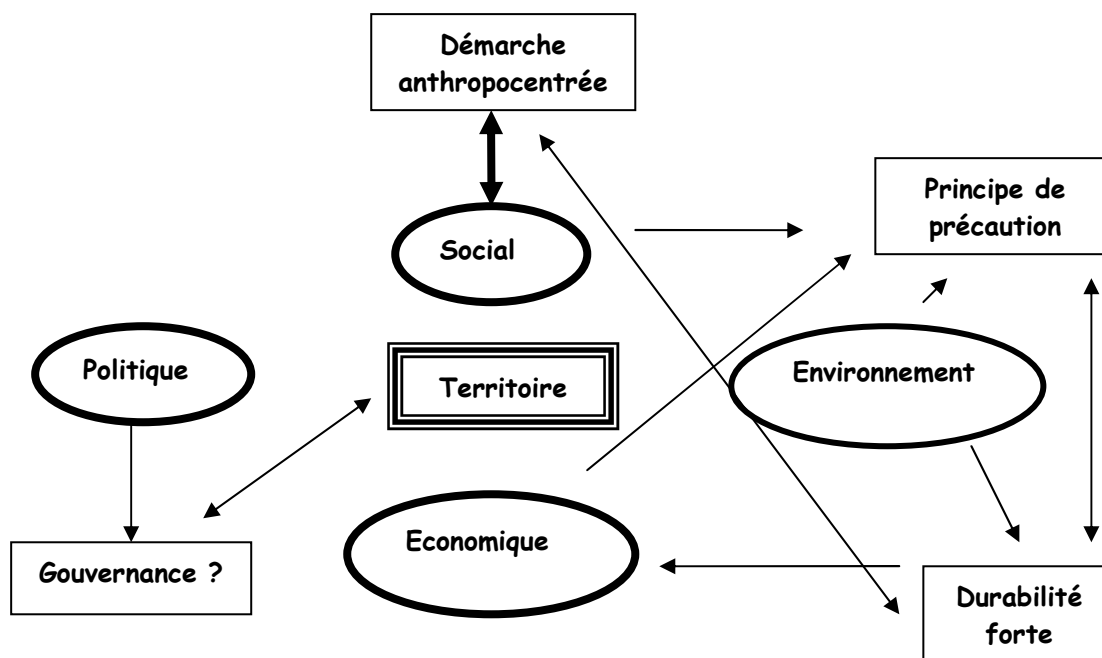
A partir de cette première présentation, des mises en cohérence avec la démarche d'EPH sont à opérer. En effet, la littérature fait régulièrement apparaître un ensemble de « thèmes intermédiaires » relevant de la grande perspective du développement durable. Assez impressionnistes dans leur émergence, ces thèmes manifestent des tentatives de recherches pour progresser dans l'applicabilité du développement durable. Les plus significatifs sont synthétisés par le graphe suivant.

²² Une première ébauche a été présentée au colloque de Lille en 2008, et figure dans la première partie de ce mémoire.

Grphe 2.4 Les « thèmes intermédiaires » d'un développement véritablement durable



Un essai de « mise en lien » des thèmes intermédiaires, ...



Au-delà de cette présentation « à plat », les pistes de recherche sur le DVD envisagent des « connexions » [notées C] entre ces thèmes ; connexions qui sont maintenant présentées.

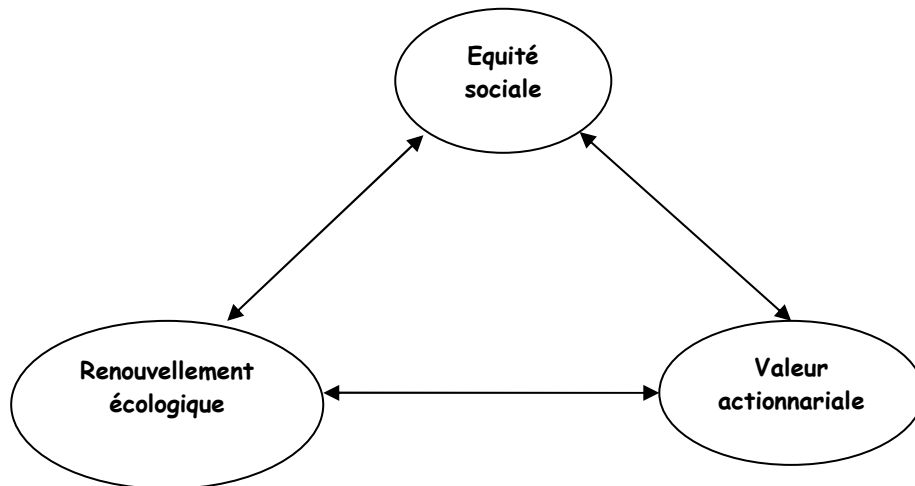
- **C 1 : Non-fractalité et DDVO, à l'origine d'un triangle d'incompatibilité ?**

Le développement durable version officielle vise à satisfaire conjointement trois sphères d'objectifs et ce, en satisfaisant au principe de non-fractalité analysé par Godard (et largement repris dans la thèse d'Aurélien Boutaud) : non-fractalité dans l'espace, dans le temps, dans les champs. Il s'agit donc, tout en garantissant l'efficacité économique (mesurée dans le capitalisme contemporain par la valeur actionnariale), d'améliorer la préservation de l'environnement (en garantissant le « renouvellement écologique ») et de progresser sur le chemin de l'équité sociale (intra et inter territoriale).

Selon Lascoumes (2005, p 95) et Vivien (2005, pp 4-5), le développement durable ainsi envisagé constitue davantage un « problème à résoudre », qu'un « réservoir de solutions » comme il est souvent présenté lors des grand-messes onusiennes. Dans la pratique, on est en effet amené à constater que cette définition génère une forme de triangle d'incompatibilité « à

la Mundell » ; triangle représenté ci-dessous. En effet, au minimum, chaque action entreprise ne doit pas nuire à l'efficacité économique, ne doit pas nuire au bien-être social, et ne doit pas dégrader la situation environnementale ; tout en visant une amélioration dans l'un des trois domaines.

Graphe 2.5 Le triangle d'incompatibilité du DDVO



En hiérarchisant les priorités et en fonctionnalisant les pôles, une approche en termes de DVD permet donc de retrouver des marges de manœuvre par rapport au développement durable dans sa version officielle. La priorité accordée à la valeur actionnariale (sur ce thème se référer à CF, Lille 2008) une fois remise en cause, la sphère économique redevient un moyen au service d'objectifs situés dans la sphère sociale. Il est dès lors possible que certaines activités se développent sans générer autant de profits que durant la période précédente, parce qu'elles permettent de progresser dans la satisfaction des contraintes environnementales, et/ou qu'elles permettent de satisfaire davantage les objectifs d'équité sociale. On rejoint ici largement Pascal Combemale qui associe hétérodoxie et projet de société *alternatif* (2001, p 73).

Ce premier point amène à dire qu'il ne peut être envisagé de réflexions et d'actions sous une axiomatique de DVD sans que la position «cardinale» de la valeur actionnariale ne soit repensée ; sauf à réduire l'ambition des travaux consacrés au développement durable à un simple « green washing ».

- **C 2 : Démarche anthropocentrée et Durabilité forte**

C'est délibérément que ces deux thèmes intermédiaires, par ailleurs fondamentaux d'une conception de DVD, sont ici présentés conjointement (Cf. VertigO 2006, Lille 2008). On se situe là au cœur de la thématique du développement durable, et ce, à double titre : d'une part, la conception de la durabilité constitue l'un des piliers de la partition des auteurs travaillant dans ce champ, d'autre part, l'anthropocentrisme permet de positionner, hiérarchiser, fonctionnaliser, ... les trois pôles « traditionnels » du DD.

Nous ne reviendrons pas ici sur le choix de **l'anthropocentrisme**, cohérent avec la priorité donnée aux objectifs sociaux, à l'origine du projet de développement *véritablement* durable. Il semble par contre utile de s'attarder sur la **compatibilité** entre ce choix et une **vision forte de la durabilité**. En effet, dans son étude sur « *le positionnement épistémologique du concept de durabilité* » (2000), B. Zuindeau²³ n'a pas hésité à associer explicitement les démarches anthropocentrées à une approche « très faible » de la durabilité (p 29). Ce texte établit une partition bipolaire des économistes du développement durable : un « pôle anthropocentré » et un « pôle écocentré » -s'éloignant en cela des partitions tripolaires proposées par Vivien (2004,2005) ou Godard (1994). Le premier pôle est centré sur l'homme et « *sa version la plus extrême (est) représentée par l'approche néo-classique de la croissance soutenable* », le second est « *centré sur la nature et trouve son expression la plus radicale dans la deep ecology* ».

Cette proposition bipolaire est certes fondée sur les positionnements des courants en matière de durabilité. Elle ne permet toutefois pas de positionner des travaux qui conjuguent anthropocentrisme et durabilité forte comme ceux d'Ignacy Sachs sur l'écodéveloppement. Cette proposition induit, involontairement sans doute, qu'il n'y aurait qu'une seule façon de se situer en anthropocentrisme : en adhérant au principe implicite de primauté de l'économie.

En vue de développer une approche en termes de DVD, il nous semble donc préférable d'adhérer à une partition tripolaire des travaux sur le développement durable ; adhésion qui

²³ Je tiens ici à le remercier vivement pour le temps qu'il m'a accordé et la qualité des « discussions » que nous avons pu avoir sur ses travaux.

doit admettre une hétérogénéité (durabilité forte ou faible) des travaux centrés sur le « social », en matière de positionnement sur la durabilité.

Au final, aucune incompatibilité avérée n'existe donc entre une démarche anthropocentrée, (priorité donnée à la satisfaction des besoins individuels et collectifs) et une approche forte de la durabilité (forte suspicion à l'égard de la substituabilité entre les différents types de biens et rejet de la monétarisation absolue) (cf. C.F. Lille 2008).

Ces précisions apportées au lien entre anthropocentrisme et durabilité, il convient encore d'« affiner » l'usage que l'on peut faire de ce dernier terme. Au-delà des distinctions, faible, très faible, forte, très forte, B. Zuindeau établit une différence entre « *durabilité pure* » et « *durabilité élargie* », qui permet de faire progresser la réflexion sur un DVD.

« *La durabilité est la qualité d'une construction humaine, économique, et plus largement sociale, propre à assurer, dans le temps et dans l'espace, une exigence d'équité* » (p 37). Il est par suite proposé de distinguer la durabilité « pure », qui « *désigne une forme minimale de durabilité garantissant la préservation dans le temps et dans l'espace des sociétés humaines* », de la durabilité « élargie », qui « *complète la précédente en instaurant le respect de différentes normes constitutives de la valeur d'équité* ». Selon Zuindeau, ces deux formes de durabilité peuvent se rapprocher d'une distinction faite « en passant » par Jacques Theys entre ce qui relève du « survivre ensemble » (durabilité pure) et ce qui relève du « vivre ensemble » (durabilité élargie).

Le projet de recherche sur le DVD se situera donc explicitement dans une perspective où la durabilité relève du « vivre ensemble ». Là encore, il s'agit de centrer l'analyse et les propositions sur une réflexion visant la « satisfaction des besoins » plutôt que sur leur « élimination » (cf. Travaux sur la Décroissance).

- **C 3 : Durabilité forte et Principe de précaution**

Le principe de précaution constitue un autre des thèmes intermédiaires qui doivent être intégrés au DVD. Il semble que l'on puisse engager la réflexion sur ce principe à partir des mêmes modalités que celles qui viennent d'être utilisées sur la durabilité. Nous avons déjà mentionné (Lille, 2008) que le principe de précaution (cf. Godard) peut être décliné selon la même mécanique que la durabilité : il y aurait une manière « forte » de l'envisager ainsi qu'une manière « faible », comme l'illustre d'ailleurs le débat sur les OGM.

En fait, le principe de précaution est un « *principe-relai* » de celui de durabilité (Zuindeau, 2000, p 63), car il permet de progresser vers des principes d'application. La « précaution » est en effet intrinsèquement liée à une vision temporalisée de l'action. Elle intègre de fait la prise en compte des intérêts des générations futures. Godard (2002, p 117) va d'ailleurs jusqu'à affirmer que « *le principe de précaution doit être tenu pour la pointe avancée du développement durable, si l'on veut bien éviter de travestir ce principe en un slogan pour gestion de crises* ».

Cette conception de la précaution met au centre de l'analyse la question du rôle du politique et par suite des réglementations à promouvoir. Le choix d'une démarche de DVD ici revendiquée, permet de se situer plus explicitement sur ces questions. En matière de précaution, il semble qu'une acceptation « forte » de ce principe ne soit compatible qu'avec une remise en cause axiomatique de la place et du rôle de la rentabilité économique à court terme. Très concrètement, cela revient à dire que, dans le cas de la diffusion des OGM par exemple, les bénéfices pour une population locale sur le long terme ne *peuvent* plus être opposés à une question de rentabilité à court terme d'une FMN comme Monsanto (Champion et Gendron, 2002). Autrement dit, en fonctionnalisant les « pôles » du DD (ce qui est la perspective DVD), on règle *de facto* la question de la précaution : dès lors qu'un doute subsiste quant aux effets potentiels d'une innovation sur les bénéfices pour une population locale (pôle « objectif »), la recherche doit continuer en vue de lever l'incertitude même au prix d'une moindre rentabilité à court terme (pôle « moyen »).

De manière générale, cette orientation sur la question de la précaution conduit à considérer plus sérieusement les travaux de certains philosophes comme H. Jonas et C Heyvaerts qui

avancent « *le principe responsabilité* » pour penser une obligation à l'égard de « ce qui n'a pas de droit » ; les générations futures des populations locales en l'occurrence.

- **C 4 : Territoire et *contextualisation* du DVD.**

La centralité du « territoire » dans la problématique du DVD est forte dès lors que ce dernier est compris comme une modalité privilégiée de *contextualisation* pour mener l'analyse (cf. Point 2.1). Rappelons que l'EPH se veut holiste et contextualisée.

Pour simplifier, le territoire offre le double avantage d'être à la fois un « construit » social produit d'une histoire (cf. Travaux du Réseau Développement Durable et Territoires Fragiles fondé à la fin des années 90) tout en étant lui-même « producteur » d'une mise en œuvre du développement durable.

Deux démarches, distinguées par Vivien et Zuindeau (2001), cherchent à intégrer cette dimension territoriale aux travaux sur le DD : une démarche « par le global » et une autre « par le régional ». On peut d'ailleurs considérer que le global constitue plutôt « l'espace des problèmes » (en tout cas des problèmes comme le dérèglement climatique, et plus généralement tout ce qui concerne la survie de l'espèce humaine [Zuindeau, 2000, chapitre sur la durabilité]), le local étant plutôt celui de « la résolution des problèmes ».

Pour autant, la systématisation de cette idée par le slogan « Think Global, Act Local » apparaît trop réductrice dans la mesure où elle conduit à penser une secondarité peu probante du local. C'est plutôt l'articulation du global et du local qui doit être repensée en travaillant plusieurs pistes :

- **Comment de grands objectifs communs fixés collectivement sont « déclinés » pour être mis en œuvre selon des modalités particulières ?** On voit bien ici que l'emboîtement des différents niveaux territoriaux est directement concerné²⁴ : les communautés supranationales puis les Etats dans les négociations internationales, puis les différents niveaux infranationaux pour les arbitrages nationaux... Comme le

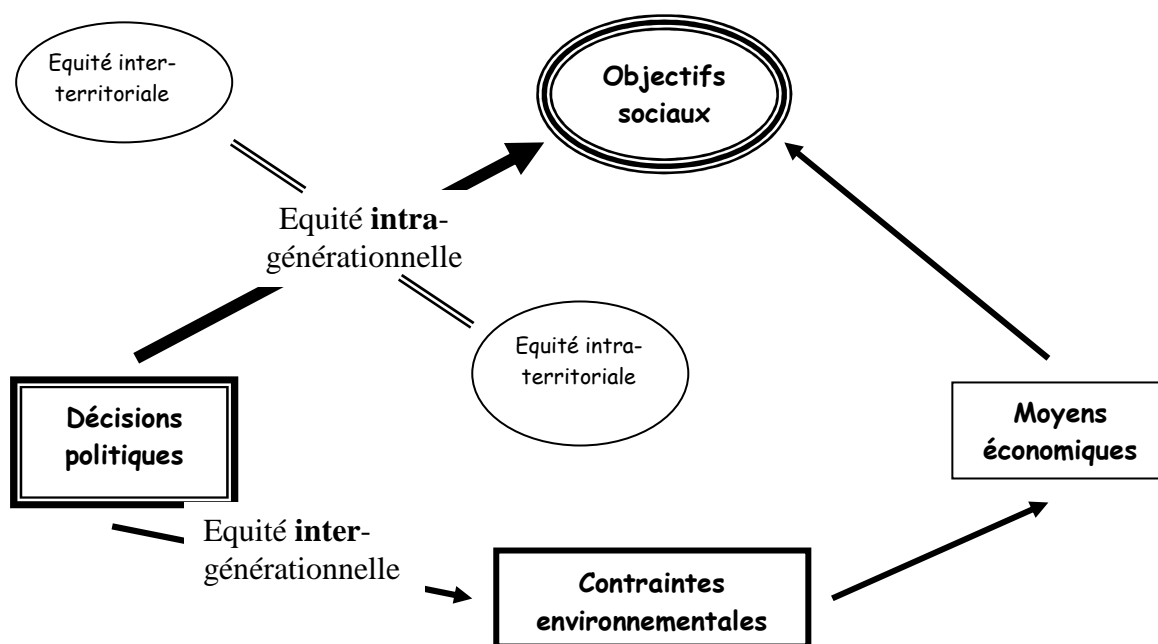
²⁴ Mancebo (2007) parle des « territoires pertinents **de l'action** ».

souligne Lévesque (2007, p 21) « *le local et le global ne sont pas extérieurs l'un à l'autre (...) ce qui nous importe c'est de comprendre comment l'économie globale s'enracine, de multiples manières dans les structures territoriales historiques, comment, en permanence, le global se nourrit du local en le transformant* ». Il apparaît donc clairement qu'une démarche d'économie politique appliquée au DVD ne peut faire l'économie de la réflexion sur cette articulation entre le global et le local. Si les politiques et actions portées par le local en matière de DD ne peuvent être interprétées sans référence aux contextes globaux, à l'inverse, les approches globales ne peuvent se construire sur la négation des spécificités locales.

- **Comment s'établit la relation entre « équité » et « territoire », souvent abordée dans la littérature ?** Certains auteurs, comme le géographe Mancebo (2009, p 9) associe strictement l'équité intra-générationnelle à l'équité spatiale : « *le développement durable énonce simultanément deux équités souvent antagonistes : l'équité intergénérationnelle qui prétend préserver les ressources pour les générations à venir, et l'équité spatiale qui vise une optimisation de la répartition des ressources et des richesses dans le monde pour l'amélioration des conditions de vie de tous.* » Pour d'autres, comme Zuindeau (2005, p 5), l'équité territoriale –distincte selon lui de l'équité spatiale- ne constitue que l'une des « *formes particulières d'équité intragénérationnelle* ». « *S'il est possible de voir les questions d'équité intragénérationnelle sous l'angle des rapports entre individus ou entre catégories sociales, l'approche territoriale constitue cependant le mode principal de déclinaison de cette problématique* » (p6). L'approche territoriale ne permet pas en effet, selon nous, d'appréhender à elle seule les différentes composantes de l'équité intra-générationnelle dans la perspective d'un DVD fondé sur la priorité donnée aux objectifs « sociaux ».

Le graphe suivant introduit cette notion d'équité territoriale dans la schématisation du DVD.

Graphe 2.6 Développement véritablement durable et équité territoriale



- **C 5 : « Pilotage » du développement durable²⁵ et « gouvernance ».**

Le positionnement holiste du projet d'EPH consacré à la question du développement durable a pour conséquence d'introduire une dimension supplémentaire aux trois autres pôles plus habituellement traités : la dimension politique/institutionnelle (cf. Introduction Partie 2.1.). Structurante et originale à la fois, l'introduction de ce pôle oblige à un ensemble de justifications.

Ce positionnement marque, tout d'abord, une véritable distance prise avec le « principe d'automaticité/spontanéité à la Rostow » déjà mentionné : la croissance génèrerait du

²⁵ En accord avec le titre de Michel Mousel, qui a dirigé la mission française à Johannesburg, « le pilotage du développement-durable » (le trait d'union est de l'auteur).

développement qui générerait à son tour du développement durable. A l'inverse, la nature et l'ampleur des évolutions nécessaires sont considérées comme résultant de la sphère des décisions politiques. Ce positionnement implique que la nature de ces décisions soit maintenant interrogée en posant plusieurs repères.

En premier lieu, les raisonnements en termes de « gouvernance », si souvent proposés, ne peuvent être simplement substitués aux approches en termes de « gouvernement » sans qu'un examen plus précautionneux ne soit consenti. En effet, sur cette thématique, l'économiste doit développer un angle d'attaque particulier, assez différent de celui du politiste (Rumpala, 2008, Smouts, 1998). Dans son optique, il va en effet s'agir de questionner la place et le rôle des acteurs dans la prise de décision. S'il peut intégrer le point de convergence des différentes approches de la gouvernance (la diversité, l'autonomie et l'hétéronomie des acteurs impliqués, telles que définies par B. Jessop, 1998), il a toutefois à penser la complexité de leur interaction.

Parce que le DVD envisage une nécessité de repositionnement/réencastrement de l'économie dans un fonctionnement plus global visant à l'équité sociale, il est de la prérogative d'acteurs spécifiques –et non de tous les acteurs- de garantir cet objectif. Or, comme le souligne Chavagneux (1997), c'est plutôt la méfiance qui doit prévaloir lorsqu'il est question de coordination entre acteurs de nature variée. *« En mettant l'accent sur la multiplicité des acteurs et sur la participation des différentes composantes de la société, la « gouvernance » pose alors une base de réflexion utile pour la régulation du système économique et politique (...). Pourtant, elle laisse de côté les phénomènes de domination, l'ingouvernabilité de pans entiers de la société (...) le sort de ceux qui n'y participent pas et la finalité globale de la « gouvernabilité » ainsi établie. »* (p 80). En caricaturant quelque peu, on ne peut considérer que les FMN aient *a priori* les mêmes enjeux que la puissance publique autour d'une table où se discutent les normes environnementales, par exemple. Pourquoi auraient-elles, dans ce cas, les mêmes prérogatives ? En d'autres termes, les acteurs économiques ne peuvent plus être juges et parties mais surtout doivent nécessairement avoir des rôles hiérarchisés dans la définition des normes. *« Les normes de soutenabilité doivent être introduites de l'extérieur des marchés pour atteindre la capacité d'assimilation des milieux. »* (Stambouli, 2008).

En deuxième lieu, c'est donc bien la notion de « pouvoir » en économie qui doit faire l'objet d'une véritable appropriation. Si l'on revient par exemple aux propositions de Talbot (2006)

en faveur de la gouvernance –telle que généralement admise-, cette dernière « *se caractérise par l'absence d'un acteur central de type hégélien, à l'instar de l'Etat* ». Toujours selon lui, « *le pouvoir est une relation, pas un attribut* ». Cette affirmation ne peut être reprise sans examen préalable dans une démarche d'EPH. En effet, le « pouvoir » de licencier d'une entreprise enregistrant des bénéfices record et bénéficiant d'aides publiques ne constitue-t-il pas, au fond, un attribut plus qu'une relation ? Les apports de François Perroux dans ce domaine devront sans doute être revisités, notamment à partir de son ouvrage de 1973, « *Pouvoir et économie* »²⁶.

En troisième lieu, la notion de « gouvernance » est à discuter spécifiquement dans le champ du développement durable. Et ce pour au moins deux raisons. **D'une part**, la « gouvernance » constitue explicitement le quatrième pilier du développement durable pour certains auteurs (Brodagh 1977, 1999 ; Rumpala, 2008 ; etc.). « *Si l'objectif est compréhensible, cette intégration des sphères sociales, économiques et environnementales, le triptyque du DD, pose des problèmes d'ordre méthodologique difficiles, et nécessite de nouveaux cadres de décision que l'on a tendance à proposer comme le quatrième pilier du DD, sous le terme aujourd'hui consacré : la gouvernance.* » (gras de l'auteur, Brodagh, 1999). **D'autre part**, cette thématique en se situant « *à la confluence des forces économiques –puisqu'elle est relative soit au fait productif lui-même, soit plus globalement, aux dynamiques de développement- et de forces sociales et politiques –puisqu'il s'agit de pointer et d'analyser des formes de relations de coordination entre divers acteurs, visant précisément à orienter ces dynamiques de développement* » (Bertrand et Moquay, 2004, pp 77-78), constitue un objet tout désigné pour l'EPH.

Il est à noter que cette notion de gouvernance émerge à la fois dans le champ du développement durable (de la gouvernance locale à la gouvernance globale) (Brodagh, 1997, 1999 ; Froger, 2006) et dans le champ de l'économie internationale (« bonne gouvernance », gouvernance régionale, internationale, globale) (Smouts, 1998, Chang, 2003). Cette notion, comme celle de mondialisation, souffre d'une sur-médiatisation qui en fait une notion « savonnette » : plus on cherche à la préciser, plus elle échappe.

²⁶ A ce propos il faut souligner la marginalisation des travaux de Perroux, alors même que nombre des concepts de l'EPI entretiennent d'évidentes connivences avec sa réflexion. Lors d'un colloque sur l'EPI qui s'est tenu en mai 2009 à Poitiers, à l'initiative du CRIEF, cette marginalisation a été évoquée à plusieurs reprises, sans pour autant en mentionner les raisons.

Le recours systématique au terme de gouvernance vient le plus souvent entériner, dans une démarche positive implicite, le constat suivant : la montée du pouvoir et de son exercice par de nouveaux acteurs, en particulier dans le champ du DD. Cela ne doit toutefois pas se faire sans qu'un questionnement plus normatif sur la compatibilité entre ce type de « pratiques » et le projet de DVD soit engagé.

Notre objectif ici n'est néanmoins pas de proposer une nouvelle et unique définition de ce que pourrait être une « gouvernance du développement durable ». Il s'agit plus modestement de mettre en évidence la polysémie du terme (Bertrand et Moquay, 2004) et de poser un certain nombre de questions qui devront, par suite, être abordées.

En ce qui concerne la polysémie, le texte de Géraldine Froger (2006) « *Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable* » constitue une bonne recension des flottements autour du terme.

- La gouvernance est définie comme « *l'ensemble des mécanismes de régulation d'un système économique et social en vue d'assurer des objectifs communs* » (p 11).
- « *la gouvernance désigne une nouvelle manière de réfléchir aux champs de compétence des Etats et aux relations entre les Etats et la société* » (p 17).
- « *la gouvernance offre un cadre de réflexion utile pour analyser les processus de régulation du système économique et politique international. Néanmoins, cette notion passe sous silence les phénomènes de domination. (...) Il convient, néanmoins de s'interroger sur la légitimité des divers acteurs, sur leur réelle capacité à déterminer les normes internationales en matière d'environnement et sur les visions du monde qu'ils véhiculent.* » (p 21)
- Gouvernance = nouvelles formes interactives de gouvernement dans lesquelles les acteurs privés, les différentes organisations publiques, les groupes ou les communautés de citoyens, ou d'autres types d'acteurs, prennent part à la formulation de la politique. (p 27)

Au final, G. Froger conclue néanmoins que l'intervention publique reste indispensable pour définir les orientations politiques et stratégiques de développement durable

engageant l'ensemble d'un pays sur le long terme, pour coordonner les actions entreprises et pour imposer des contraintes aux acteurs (même conclusion que Godard, 2002 et autres textes²⁷).

A lire attentivement les différentes propositions faites en matière de gouvernance, aussi bien spécifiquement dans le champ du développement durable, que dans la thématique territoriale en général, il semble en définitive que se dégage l'hypothèse d'une **combinaison** (encore à caractériser) : un gouvernement (incarné au niveau national par l'Etat) et des gouvernances (infranationales, thématiques, ...). C'est bien cette combinaison qui doit être l'objet d'une analyse d'EPH.

La mobilisation du terme « gouvernance » soulève donc un ensemble de questionnements, dont certains peuvent d'ores et déjà être formulés.

- La gouvernance locale et la gouvernance globale peuvent-elles être englobées dans une même réflexion et donc répondre à la même appellation ?
- Comment peut-on qualifier, sur le plan international, les apports spécifiques des concepts de « régime » et de « gouvernance » ? Froger (2006, p 23) établit un parallèle intéressant entre les deux. « *La gouvernance est conçue par certains spécialistes des relations internationales comme un ensemble de règles, de principes et de procédures assurant la régulation d'activités transfrontalières* ». En reprenant une distinction empruntée à Rosenau, elle propose donc que « *les régimes s'appliquent à des domaines précis, alors que la gouvernance ne se limite pas à des activités spécifiques* ». Cette distinction est loin de faire consensus : les chercheurs qui travaillent sur la thématique de l'eau font par exemple très souvent référence à SA « gouvernance » (Baron, 2003 ; Jaglin, 2006). Ces flottements découlent sans aucun doute de la faiblesse des travaux théoriques permettant aux auteurs de se situer, *a minima*.

²⁷ Un mémoire de Master 1 du séminaire que j'anime, « Stratégie d'entreprise et développement durable », est cette année consacré aux travaux de Godard. Cette étude cherche à montrer que cet auteur fait partie de ceux qui « entrent dans le développement durable par la porte de l'environnement », si l'on reprend la typologie tripolaire proposée notamment par Vivien.

La proposition faite dès 1992 par Benko et Lipietz pourrait constituer un repère exploitable. Ces derniers considèrent en effet que peuvent être qualifiées de gouvernance « *toutes les formes de régulation qui ne sont ni marchandes, ni étatiques* » (p 392).

Pour conclure sur la question de la « gouvernance » en matière de développement durable qui est le point central de la proposition faite dans ce point (2.2.) :

1. Pour B. Perret (2008, p20) « *passer de la croissance actuelle à un développement soutenable à long terme n'ira pas sans des changements profonds des modes de production et de consommation, difficilement concevables sans une mobilisation de la société dont seuls les engagements guerriers fournissent le modèle* ». En effet, ce « passage » n'est ni automatique (DDVO) ni aisé à réaliser comme le souligne le propos de S. George (2008). Pour elle, seule la crise actuelle constitue une opportunité de bouleversement suffisamment profond, pour permettre de basculer vers une autre logique, condition *sine qua non* du « passage » au développement durable.

S'intéressant à une éventuelle issue à cette crise, Susan George fait d'ailleurs le parallèle avec les années 30 et la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis. « *C'est ce keynésianisme, issu du New Deal de Franklin Roosevelt et renforcé par la guerre, qui a finalement tiré l'Amérique de la dépression des années 1930. Y a-t-il une leçon à en tirer pour nous en 2008 ? Je crois que oui : le monde est de nouveau plongé dans une grave récession économique comme au début des années 1930, et il est de nouveau confronté à un défi comparable à une guerre* » (p 53). On retrouve ce parallèle avec le New Deal dans les écrits de Peter Custers (2009) qui essaie d'esquisser les grands traits de ce que pourrait être un « New Deal vert » pour sortir de la crise qui constitue selon lui « une chance historique », dans la mesure où « *il paraît peu probable que l'économie mondiale consente spontanément à ralentir sa course folle à la croissance, il faut peut-être un traumatisme comme celui que nous sommes en train de vivre* ».

On comprend donc que le « passage » à un DVD ne peut se faire sans s'inscrire dans un contexte de crise. C'est bien l'idée que seule une situation de « grande crise » -crise de structures, crise du mode de régulation, quelle que soit l'appellation que l'on retient- peut créer les conditions nécessaires au bouleversement du mode de développement actuellement en vigueur (d'où un recours très vraisemblable au corpus régulationniste) ; notamment parce

que les grandes crises reconvoquent l'implication politique, seule capable de favoriser les changements de cap nécessaires au retour de la stabilité (Dockès et Rosier, 1988). La grande crise que nous traversons pourrait ainsi constituer cette opportunité, comme le souligne J.S. Sachs dans son article « La relance sera durable ou ne sera pas »²⁸. « *Les circonstances sont en effet propices au lancement d'une initiative mondiale en faveur du développement durable dans l'activité économique. Faute de relever ce défi, la crise mondiale constituera une menace pour le monde au cours des années à venir.* »

2. Méthodologiquement, l'éventualité d'avoir à mobiliser des corpus susceptibles d'appréhender les périodes de bouleversements structurels –grande crise-, comme la théorie de la régulation est donc forte. Mais la théorie de la régulation se heurte inmanquablement à la portée nationale de son apport et pourrait donc être utilement complétée par des concepts de l'EPI comme celui de *régime* (cette question a déjà été abordée dans une communication au colloque du CLERSE à Lille, en novembre 2008).

Au final, le projet de DVD (compréhensif/prescriptif) s'inscrit plus largement dans les démarches qui cherchent à être à la fois positives et normatives, ce qui est considéré par de nombreux auteurs comme étant l'une des caractéristiques fondatrices d'une « science » dite sociale.

²⁸ Les Echos, 23 mars 2009.

2.3 Japon et durabilité en Asie Orientale : éléments d'un programme de recherche

Le Japon est une préoccupation constante de mes travaux de recherche : analyse des structures industrielles, rôle dans l'intégration régionale, rapports à la Chine. L'économie japonaise a d'ailleurs fait l'objet d'un mémoire de DEA, de plusieurs contrats de recherches IRES et de publications régulières (la première publication date de 1995, dans la Revue *Japon in Extenso*²⁹, dirigée par Jacques Jaussaud). Au-delà d'un attrait culturel pour une civilisation et d'une insertion ancienne dans les réseaux de recherche dédiés (Cf. Partie 1), deux raisons « scientifiques » motivent ce renouveau de l'intérêt porté à l'économie nipponne :

- Le Japon a dépassé la crise décennale dans laquelle il était entré en 1989 avec l'éclatement de la bulle spéculative. Au début des années 2000, il en sort avec une certaine « avance » dans le domaine du développement durable ; en fait dans des propositions d'articulation entre l'économie et l'environnement (Maitre, 2008).
- Le Japon place désormais explicitement l'Asie au centre de sa stratégie productive et commerciale ce qui oblige à réexaminer sa place dans la constitution d'un bloc régional asiatique (Cf. Publications en collaboration avec L. Guilhot).

Cette seconde thématique (Japon et durabilité) prévoit, en fait, un programme de recherche dont le point de départ pourrait être synthétisé par la proposition faite par Aglietta et Berrebi (2006, p 245) : « *la place du Japon en Asie pourrait donc être confortée par une avance dans l'économie du développement durable.* »

Les recherches entreprises à partir de cette proposition peuvent s'ouvrir sur deux plans distincts signalés par Aglietta et Berrebi (2007) :

- Le Japon, leader dans les technologies en faveur du développement durable : « *L'énorme effort des entreprises japonaises dans la robotique, les combustibles à hydrogène, l'énergie solaire, les matériaux de construction réduisant le gaspillage d'énergie se produit dans une organisation renouvelée. Le gouvernement a introduit des réformes pour lier plus étroitement la recherche des laboratoires publics et celles des*

²⁹ Cette revue « papier » a été remplacée par *Asia in Extenso*, revue en ligne, également dirigée par J. Jaussaud.

grandes entreprises. (pp 244,245) ... Le Japon peut devenir pionnier dans les institutions les plus adéquates pour soutenir l'innovation » (p 245).

- La mise en adéquation des structures (fonctionnement, priorités, ...) de la finance nipponne et des impératifs d'innovation : « *Les économies d'énergie sont aussi des sources d'innovation où l'incitation est plus forte au Japon qu'ailleurs* » (p 244) ... *C'est peut-être bien la finance occidentale qui devra procéder à une révision déchirante de ses principes pour exploiter les potentialités du nouveau régime de croissance.* » (p 245).

A travers ces questionnements, c'est au fond le débat sur « l'originalité du capitalisme nippon » qui perdure ; originalité déjà analysée en termes de « résilience » d'une organisation du mode de financement de l'économie (Cf. ouvrage collectif CERI 2003). Ce questionnement rejoint, plus généralement, les travaux régulationnistes récents portant sur la variété des capitalismes (Amable, 2005 ; Hall et Soskice, 2002)³⁰.

Dès lors, deux grands axes du programme se dessinent. **D'une part**, dans une perspective régulationniste, un retour vers des analyses nationalo-centrées relatives aux structures industrielles et à leurs modalités de financement. **D'autre part**, dans une démarche plus proche de l'Economie Politique Internationale, une analyse des opportunités et voies de renouvellement du leadership japonais en Asie. Le dialogue entre ces deux courants est facilité par leur proximité épistémologique : ils sont tous deux *holistes* et « *contextualisés* », pour reprendre les deux piliers de l'EPH mentionnés au point 2.1.

2.3.1 Le régime de croissance nippon : entre résilience et renouveau ?

La cohérence et la pertinence du mode de financement des entreprises nipponnes mis en place à l'issue de la guerre n'est aujourd'hui plus à démontrer : le rôle articulé de la puissance

³⁰ Sur ce thème, j'ai encadré le mémoire de DEA de Guilhot L. (2004) « *Convergence des capitalismes : transposition du débat aux pays émergents. Le cas de l'insertion internationale de la Corée du Sud* ». Se référer également à LARDE P. & ZUINDEAU B. (2008) *Théorie de la régulation et développement durable : analyse de la diversité nationale des profils environnementaux et des politiques environnementales*, communication au colloque international, « *Le Développement Durable Vingt ans après* », Lille, novembre.

publique, des Zaibatsu puis des GMS a porté une longue période de développement de l'économie.

Dans la période contemporaine, l'interrogation première porte sur le *degré de maintien* des courroies de transmission nécessaires au pilotage de l'activité économique (la « Window Guidance » à la japonaise). Peut-on constater un relatif maintien des systèmes de contrôle et d'incitations industrielles liées notamment à une moindre désintermédiation de la finance nippone (hyp : Aglietta) ou doit-on, de manière un peu différente, valider l'hypothèse d'une perméabilité progressive aux règles du capitalisme patrimonial (et donc d'une régulation plus hybride) ?

L'accent effectif mis sur les « industries du développement durable » (IDD) par le Japon en sortie de crise (celle des années 90) constitue une piste judicieuse pour tester cette hypothèse. Aussi, il semble opportun d'ouvrir les « boîtes noires » des nations pour comprendre comment se construisent les compromis autour du développement des IDD au Japon : quel est le système de règles publiques mobilisé en vue d'inciter ? Comment se manifeste l'influence des grandes firmes ? Comment utilisent-elles la *régionalisation* des échanges et les orientations en matière de *régionalisme* dans la zone Asie pour développer leur stratégie ? Comment ces stratégies intègrent-elles l'évolution d'une position nippone très « *multilatéraliste* » vers une position très « *régionaliste* » (Boulanger, 2006b ; Dent, 2008) ?

Ce type d'analyses remet au centre l'analyse du rôle des GMS japonais en testant l'hypothèse de leur influence dans la construction des compromis jouant en faveur du développement des IDD.

2.3.2 Un leadership régional nippon dans le domaine de l'environnement ?

Les travaux récents (développés avec L. Guilhot) ont permis de proposer une grille de lecture de l'intégration régionale en Asie Orientale. Cette dernière place le Japon au cœur du processus en articulation avec la Chine. Dans une analyse mobilisant les concepts issus du courant néo-institutionnaliste libéral de l'EPI, ces travaux concluent à un « leadership bicéphale *de facto* » de la Chine et le Japon dans la mise en place d'un régime monétaire et financier régional.

Des travaux plus anciens, (Economies et Sociétés en 2000, chapitre d'ouvrage dirigé par Dzever et Jaussaud en 1997, différents articles dans *Japon in Extenso*, etc.) qualifient, dans une approche assez pérousienne, le « rôle moteur » du Japon en Asie à travers la mise en place d'une division régionale du processus productif.

La question posée aujourd'hui est au croisement de ces deux ensembles de travaux (Yamashita, 2009) : *leadership régional bicéphale* (Japon-Chine) du régime monétaire et financier et *rôle moteur du Japon* sur un plan industriel. Est-il possible d'analyser le développement des IDD au Japon à partir des seuls effets d'entraînement des firmes nippones encadrées par la puissance publique ou bien faut-il prendre en considération le rôle du tandem sino-japonais pour comprendre un développement conjoint appuyé sur une répartition des rôles ?

Une série d'indices montrent, en effet, que si le premier moteur hybride est japonais (Toyota avec la Prius), il semble que sur le segment des véhicules tout électrique la Chine bénéficie d'une réelle avance, avec une filière qui se structure à partir de l'industrie nationale des batteries. Si la préoccupation environnementale chinoise est beaucoup plus récente (se référer aux travaux d'A. Meunié), elle semble en fait dictée par les urgences posée par un mode de croissance dévastateur de l'environnement ; mode de croissance très discuté dans les négociations climat en particulier.

Les travaux réalisés par Pauline Lacour (depuis octobre 2008) dans le cadre de sa thèse (encadrée *de jure* par un collègue pour sa première année) sont centraux sur cette question de la formation d'un leadership régional nippon, en matière d'environnement. Cette thèse

explore, en particulier, le *contenu environnemental* des relations économiques entre la Chine et le Japon afin de calibrer et de qualifier la nature de ce leadership (cf. résumé dans le CV en annexe 1).

Cette thèse fera, comme celle de L. Guilhot, appel à une forme « d'éclectisme méthodologique » (communication au colloque de Poitiers sur l'EPI en 2009), en complétant la mobilisation de concepts empruntés à l'EPI, comme celui de leader régional, par des outils quantitatifs issus de l'économie internationale, comme les transferts de technologie, l'analyse des IDE et de leur contenu.

En guise de conclusion

Un retour *in fine* sur les postulats proposés pour une démarche explicite en *économie politique hétérodoxe* (2.1.), sur les pistes (2.2) ainsi que sur les programmes de recherches (2.3.) envisagés, permet d'affirmer un ancrage théorique tout en assumant une manière de faire de l'économie. Par emprunts aux intuitions de départ de la théorie de la régulation (Aglietta, 1976) et à certains courants de l'Economie Politique Internationale, une analyse économique plus réaliste (parce que compréhensive) et plus utile socialement (parce qu'offrant des prescriptions) peut être produite sans pour autant renoncer aux exigences de la recherche scientifique. Cette démarche d'économiste n'en reste pas moins « politique » dans ses enjeux : elle est nécessairement « dérangeante » lorsqu'il s'agit, par exemple, de décrypter la question du *pouvoir* en économie et d'en traduire les effets sur la vie en société.

Premiers repères bibliographiques (dont certains ont déjà été cités dans les travaux déjà publiés, mais dont l'utilité s'avère « durable » !!!) (d'autres ne sont pas cités dans les paragraphes ci-dessus, mais leur lecture a participé à la construction de cet exercice de prospective).

AMABLE B. (2005) *Les cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux*, Le Seuil, Paris.

AUBERTIN C., VIVIEN FD. Ed (2006) Le développement durable. Enjeux politiques, économiques et sociaux, *Etudes documentaires de la Documentation Française*.

BARON C. (2003) La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique, *Droit et Société*, n°54.

BALLET J. et alii (2004) A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base, *Développement Durable et Territoires*, Dossier 3.

BENKO G., LIPIETZ A. (1992) Des réseaux de districts aux districts de réseaux, in Benko et Lipietz (dir) *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Presses Universitaires de France, Paris.

- BERR E. (2008) Quel développement pour le 21^{ème} siècle ? Réflexions autour du concept de soutenabilité du développement, *Cahier du GRES*, n°2008-01. (Mémoire d'HDR).
- BERTRAND N., MOQUAY P. (2004) La gouvernance locale, un retour à la proximité, *Economie Rurale*, n°280, mars-avril.
- BLACKMAN A. (2002) The Economics of Technology Diffusion: Implications for Sustainable Development, *Resources for the Future*, Issue Brief 02-24, august.
- BOIDIN B. ZUINDEAU B. (2006) Socio-économie de l'environnement et du développement durable : état des lieux et perspectives, *Mondes en développement*, n°135.
- BOIRAL O., CROTEAU G. (2004) Du développement durable à l'entreprise durable, ou l'effet Tour de Babel, in Guay L. et alii (dir.) *Les enjeux et défis du développement durable : connaître, décider, agir*, Presses de l'Université de Laval, Québec. (où il est question d'écologie industrielle comme le titre ne l'indique pas).
- BOISVERT V., VIVIEN FD (2006) Le développement durable : une histoire de controverses économiques, in Aubertin et Vivien (dir).
- BOLEWSKI W. (2005) Symbiose entre diplomatie et entreprises transnationales, *Revue internationale et stratégique*, n°60.
- BOUGIER L. (2006) La Chine se met au vert, *Newsletter Eurasia Institute*, novembre.
- BOULANGER P.M. (2004) Les indicateurs de développement durable : un défi scientifique, un enjeu démocratique, *Les séminaires de l'IDDRI*, n°12.
- BOULANGER E. (2006a) A la conquête de la Chine, la nouvelle expansion des réseaux de production des kereitsu, in DEBLOCK C. et REGNAULT H. (dir) *Nord-Sud : la reconnexion périphérique*, Editions Athéna, Montréal.
- BOULANGER E. (2006b) Le Japon et l'Appel de l'Asie, *Cahiers de Recherche du CEIM*, n°06-05, mars.
- BOURDIEU P. (1979) *La distinction. Critique sociale du jugement*, Les éditions de minuit, Paris.
- BOUTAUD A. (2007) Développement durable et démocratie. Le nécessaire renouvellement des institutions publiques, *Futuribles*, n°329, avril.
- BOUTAUD A. et alii (2004) Lorsque le développement perd le Nord ! Courbes de Kuznets environnementales : l'apport des indicateurs alternatifs de type « empreinte écologique » dans la réflexion sur le développement durable, *Colloque de la francophonie*, Ouagadougou, 1-4 juin.
- BOUTAUD A. (2005) *Le développement durable : penser le changement ou changer le pansement ? Bilan et analyse des outils d'évaluation des politiques publiques locales en matière de développement durable en France : de l'émergence d'un changement dans les modes de faire au défi d'un changement dans les modes de penser*, Thèse Ecole Supérieure des Mines de Saint Etienne Université Jean Monnet (disponible en ligne).
- BOYER R. (1992) Les alternatives au fordisme. Des années 1980 au XXI^{ème} siècle, in Benko et Lipietz (dir).
- BOYER R. (2008) Une crise tant attendue. Leçons d'histoire pour économistes, *Prisme*, Centre Cournot pour la Recherche en Economie n°13, novembre.
- BRODAGH C. (1997) Le développement durable à l'épreuve de la gestion locale, *Pouvoirs locaux*, n°34.
- BRODAGH C. (1999) Les enjeux de l'information en langue française sur le développement durable, *Université d'été francophone « Développement durable et systèmes d'information »*, St Etienne, 5-9 juillet.
- CHAMPION E., GENDRON C. (2002) La durabilité selon Monsanto : prémisses d'une privatisation des problèmes environnementaux pour un renforcement politique de l'entreprise privée, *Les Cahiers de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM*, n°03-2002.

- CHANG H.J. (2003) La bonne gouvernance à l'épreuve de l'histoire, *l'Economie politique*, n°17.
- CHAVAGNEUX C. (1997) Les institutions internationale et la gouvernance de l'économie mondiale, in CEPII, *L'économie mondiale 1998*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.
- CHEYLAN J-P., GUMUCHIAN H. (2002) L'évaluation des impacts des politiques publiques paysagères au sein des Parc Naturels Régionaux en montagnes méditerranéennes : quelles méthodes ? Quels outils ?, *Montagnes méditerranéennes*, n°16.
- COMBEMALE P. (2001) La longue maladie de l'hétérodoxie, *L'économie politique*, n°12.
- CUSTER P. (2009) A quoi pourrait ressembler un véritable « New Deal vert », *Le Monde Diplomatique*, mai.
- DENT C.M. (dir.) (2008) *China, Japan and Regional Leadership in East Asia*, Edward Elgar.
- DOCKES P., ROSIER M. (1988) *L'histoire ambiguë. Croissance et développement en question*, Presses Universitaires de France.
- DURKHEIM E. (1895) *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.
- DURKHEIM E. (1897) *Le suicide. Etude de sociologie*, Paris, Alcan.
- EMMOTT B. (2008) What China can learn from Japan on cleaning up the environment, *The McKinsey Quarterly*, N°4, pp.125-129.
- FAUCHEUX S., NICOLAÏ I. (1998) Les firmes face au développement soutenable : changement technologique et gouvernance au sein de la dynamique industrielle, *Revue d'économie industrielle*, n°83, 1^{er} trimestre.
- FROGER G. (2006) Significations et ambiguïtés de la gouvernance dans le champ du développement durable, *Mondes en Développement*, n°136.
- GENDRON C. (2006) *Le développement durable comme compromis. La modernisation écologique de l'économie à l'ère de la mondialisation*, Presses de l'Université de Québec.
- GEORGE S. (2008) Une économie écologique pour sortir de la crise, *Politis*, n°51, octobre-novembre.
- GILLY J.P., PERRAT J. (2003) La dynamique institutionnelle des territoires : entre gouvernance locale et régulation globale, *Cahiers du GRES*, n°2003-5, mai.
- GODARD O. (1994) Le développement durable : paysage intellectuel, *Natures, sciences, sociétés*, n°2.
- GODARD O. (1997) Projets et recompositions par les échelles territoriales, *Pouvoirs Locaux*, n°34.
- GODARD O. (2001) Développement durable : exhorter ou gouverner ?, *Le Débat*, n°116, sept-oct.
- GODARD O. (2002) Pourquoi seules certaines entreprises se soucient-elles du développement durable ?, *Revue des deux Mondes*, oct-nov.
- GODARD O. (2005a) Le développement durable, une chimère, une mystification ?, *Mouvements*, n°41, sept-oct.
- GODARD O. (2005b) Du développement régional au développement durable : tensions et articulations, *Cahiers de l'Ecole Polytechnique*, n°2005-016, mai.
- GODARD O. et alii (1985) Le développement endogène et la différenciation des espaces de développement : une grille d'analyse pour le développement local, *Nouvelles de l'écodéveloppement*, n°35, décembre.
- GUERRIEN B. (2007) *L'illusion économique*, Omniscience.
- HALL P.A., SOSKICE D. (2002) Les variétés de capitalisme, *L'année de la régulation : Economie, Institutions, Pouvoirs*, n°6, Presses de Sciences Po.
- HARRIBEY J.M. (2005) Richesse et valeur : un couple qui ne fait pas bon ménage, *Revue internationale de recherche et de synthèse en sciences sociales*, n°156-157.
- HATEM F. (1990) Le concept de « développement soutenable », *Economie Prospective Internationale*, n°44, 4^{ème} trimestre.

- HEYVAERTS C. (2001) Hans Jonas le principe responsabilité. La philosophie de la nature aujourd'hui, *Atelier de lecture (philosophie), Académie de Toulouse*. Séance du 10 octobre. (disponible en ligne).
- HUMBERT M. dir. (2005) *Implantation des firmes japonaises en Chine*, Working Paper, Centre de Recherche sur la Culture japonaise de Rennes, Mai.
- JAGLIN S. (2006) Gouvernance des réseaux et accès des pauvres à l'eau potable dans les villes d'Afrique subsaharienne, in FISETTE J. (dir.), *Gouvernance pour le développement au 21ème siècle : vues d'Afrique et d'Amérique latine*, Presses de l'Université d'Ottawa.
- JAPAN BANK FOR INTERNATIONAL COOPERATION (2007) *Environment and social activities report*.
- JAPAN INTERNATIONAL COOPERATION AGENCY (2002) *The Japan-China Friendship Environmental Protection Centre*.
- JAUSSAUD J. (2002) Sur l'organisation et le contrôle des activités multinationales en Chine: une comparaison Europe-Japon, *Asia in extenso*, Octobre.
- JESSOP B. (1998) L'essor de la gouvernance et ses risques d'échec : le cas du développement économique, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°155.
- JONAS H. (1979, 1990 pour la trad. fr.) *Le principe responsabilité*, Flammarion.
- LAGANIER R., VILLALBA B., ZUINDEAU B. (2002) Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire, *Revue Développement Durable et Territoire*, 1er septembre.
- LARDE P., ZUINDEAU B. (2008) Théorie de la régulation et développement durable : analyse de la diversité nationale des profils environnementaux et des politiques environnementales, communication au colloque international, « *Le Développement Durable Vingt ans après* », Lille, novembre.
- LASCOURMES P. (2005) Le développement durable : une illusion motrice ? Un vecteur d'innovations politiques ?, dans Smouts (dir).
- LAVOIE M. (2004) *L'économie post-keynésienne*, Coll. Repères, La Découverte, Paris.
- LEVESQUE B. (2007) Economie plurielle et développement territorial dans la perspective du développement durable, *Etudes théoriques du CRISES*, UQAM, n° ET0705.
- MAGNI BERTON R. (2008) Holisme durkheimien et holisme bourdieusien. Etude sur la polysémie d'un mot, *L'Année sociologique*, vol.58.
- MAITRE P. (2008) Recherche, innovation et puissance du Japon 1853-2008, *Working Paper, Institut des Hautes Etudes pour la Science et la Technologie*.
- MANCEBO F. (2007) Le développement durable en question (s), *Cybergeo : European Journal of Geography*, Epistémologie, Histoire, Didactique, doc 404.
- MANCEBO F. (2009) Des développements durables. Quel référentiel pour les politiques de développement durable en Europe ?, *Cybergeo : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, doc 438.
- MARTIGNAC C. (2008) Maintien de la filière canne ou développement territorial ? Le cas de La Réunion, *Cahiers Agricultures* (13) 6.
- MEUNIE A. (2004) Les enjeux autour de l'existence d'une courbe environnementale de Kuznets : développement soutenable et partage des richesses en Chine. *Premières journées du développement, du GRES*, Bordeaux, 16-17 septembre.
- MEUNIE A. (2005) *La soutenabilité de la croissance économique : le cas de la Chine. Analyse théorique et vérifications empiriques*, Thèse, Université Bordeaux 4.
- MOUSEL M. (2005) Le pilotage du développement-durable, *Mouvements*, n°41, sept-oct.
- PAQUIN S. (2008) *La nouvelle économie politique internationale*, Armand Colin, Paris.
- PERRET B. (2008) *Le capitalisme est-il durable ?*, Editions Carnets Nord.
- PIERRE J., PETERS B.G. (2000) *Governance, Politics and the State*, St. Martin Press, NY.

- RAVEAUD G. (2008) Causalité, holisme méthodologique et modélisation «critique» en économie, *L'Homme et la Société*, n°170, sept-déc.
- ROUSSEAU S., ZUINDEAU B. (2007) Théorie de la régulation et développement durable, *Revue de la régulation*, n°1.
- RUMPALA Y. (2008) Le développement durable appelle-t-il davantage de démocratie ? Quand le développement durable rencontre la gouvernance, *VertigO*, vol8n°2, octobre.
- SARRRASIN B. (2006) Economie politique du développement minier à Madagascar : l'analyse du projet QMM à Tolagnaro (Fort-Dauphin), *VertigO*, vol7, n°2, septembre.
- SIMOULIN V. (2003) La gouvernance et l'action publique : le succès d'une forme simmélienne, *Droit et Société*, n°54.
- SMOUTS M.C. (1998) Du bon usage de la gouvernance en relations internationales, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°155.
- SMOUTS M.C. dir. (2005) *Le développement durable. Les termes du débat*, Armand Colin.
- STAMBOULI J. (2008) Quelle réponse à la crise ? Une économie écologique, supplément à la *Lettre de l'écologie solidaire*, n°7, octobre.
- STEINER Ph. (1984) Locke et Quesnay : une conception politique de l'économie, *Economies et Sociétés*, série P.E. n° 1.
- STEINER Ph. (2004) La tradition française de critique sociologique de l'économie politique, *Revue d'Histoire des Sciences Humaines*, n° 18.
- TALBOT D. (2006) La gouvernance locale, une forme de développement local et durable ? Une illustration par les pays, *Revue DD&T*, avril.
- THEYS J. (2000) Un nouveau principe d'action pour l'aménagement du territoire ? Le développement durable et la confusion des (bons) sentiments, in Développement durable, villes et territoires, *Notes du Centre de prospective et de veille scientifique*, n° 13.
- THEYS J. (2002) L'approche territoriale du « développement durable », condition d'une prise en compte de sa dimension sociale, *Revue Développement Durable et Territoires*, Dossier 1 : Approches territoriales du Développement Durable.
- VIVIEN F.D. (2003) Jalons pour une histoire de la notion de développement durable, *Mondes en développement*, n° 121.
- VIVIEN F.D. (2004) Un panorama des propositions économiques en matière de soutenabilité, *VertigO*, n°2.
- VIVIEN F.D. (2005) *Le développement soutenable*, Coll. Repères, La Découverte
- VIVIEN F.D., ZUINDEAU B. (2001) Le développement durable et son espace : antécédents intellectuels et questions pour l'avenir, *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, n° 37.
- WORRELL E. et alii (2001) Technology transfer of energy efficient technologies in industry: a review of trends and policy issues, *Energy Policy*, N°29, pp.29-43.
- YAMASHITA E. (2009) Future targets for Asian regional integration, *Asia Europe Journal*, Volume 7, Number 1.
- ZUINDEAU B. (2000) La durabilité : essai de positionnement épistémologique du concept in B. Zuindeau (Dir.) *Développement Durable et Territoire*, Presses Universitaires du Septentrion.
- ZUINDEAU B. (2005) Equité territoriale : quelles lectures par les théories du développement durable, *Reflets et Perspectives*, n° 4.
- ZUINDEAU B. (2007) *Environnement, développement durable, territoire : enjeu d'équité, enjeu de régulation*, Mémoire d'HDR, Université des Sciences et Technologies de Lille.